

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2014**REUNION PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2014**

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mmes ABAD-PERICK et FRESON siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et Mme la Directrice générale provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h20'

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 30 janvier 2014 ouverte.

Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser M. le Député provincial - Vice-président Monsieur Georges PIRE et Monsieur le Gouverneur qui arrivera avec un peu de retard.

M. BERGEN, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. BERGEN.- Monsieur RASSAA

M. LE PRESIDENT.- M. HODY ?

M. HODY.- Personne.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Monsieur CAMPSTEIN va nous rejoindre.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT ?

M. CULOT.- Messieurs STEIN et MEURENS.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Nous sommes tous là.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour complémentaire****III.- Eloge funèbre de M. Henri FLERON, Député permanent honoraire**

M. LE PRESIDENT.- Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues.

Il est de mon devoir d'évoquer aujourd'hui la mémoire de notre ancien collègue Henri FLERON, qui nous a quittés le 28 décembre dernier, à l'âge de 82 ans.

Né en 1931 dans un milieu ouvrier, Henri FLERON a commencé à travailler très jeune au journal La Wallonie comme linotypiste. Durant 4 décennies, il fait les pauses, travaille la nuit et le week-end mais parvient à mener de front une carrière politique.

C'est lors de la grande grève de l'hiver 60-61 qu'il prend conscience de la nécessité de l'action politique et syndicale dans laquelle il n'hésite pas à s'engager, fidèle à un idéal qu'il ne trahira jamais.

Sur le plan communal, Henri FLERON sera actif de 1964 à 1990, en tant que Conseiller de la commune de Fléron mais également en tant qu'Echevin. Un mandat durant lequel il n'a cessé de mettre sa commune en valeur et de mener des actions au service de la population.

En 1971, tandis qu'il poursuit sa carrière politique communale, il s'engage à l'échelon provincial où il entame son premier mandat de Conseiller provincial élu sur les listes socialistes du district de Fléron.

En 1981, il accède à la présidence du Conseil provincial, poste qu'il occupe par période alternée avec Paul REGNIER jusqu'en octobre 1987 et ensuite de manière continue jusqu'en 1990.

Cette année marque pour Henri FLERON le début de sa carrière de Député permanent, en remplacement de Paul BOLLAND qui est nommé Gouverneur de notre Province.

Pendant 10 ans, il aura comme attributions les affaires générales, le budget, les finances, le personnel, les sports et l'hygiène. Au total, Henri FLERON a consacré près de 30 ans de sa vie à l'Institution provinciale. Une belle et longue carrière qu'il doit à son travail acharné mais aussi à sa personnalité.

Homme d'ouverture et de dialogue, Henri FLERON est toujours resté un homme simple et accessible, proche du citoyen. Homme d'honneur, respectueux et loyal, il a suscité le même respect et la même loyauté à son égard.

Au nom de notre Assemblée, j'ai adressé un message de sympathie et de condoléances à sa famille et je vous demande de vous recueillir quelques instants en sa mémoire.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2014

IV.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2013.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2013.

(Mme ABAD-PERCIK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2013).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

V.- Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial

Document 13-14/117 : Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant temporaire liste MR pour le district de Visé – Arrondissement de Liège – en remplacement de Mme Jennifer MAUS, en congé de maternité.

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour. Mesdames, Messieurs, nous avons aujourd'hui à procéder à la vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial appelé à siéger en remplacement de Mme Jennifer MAUS, de la liste MR de l'Arrondissement de Liège, district de Visé.

Le Conseil prend donc acte du congé de maternité de Mme Jennifer MAUS, qui se terminera le 21 mars prochain.

Il va d'abord être procédé à la désignation, par voie de tirage au sort, d'une Commission spéciale de vérification des pouvoirs pour l'Arrondissement de Liège.

Elle sera composée de 7 membres, conformément aux articles 2 et 4 du R.O.I. : FRANZEN Daniel, Jean-Luc NIX, Isabelle ALBERT, Marie MONVILLE, Alexandra MATHELOT-COLLETTE, André GERARD et Alfred OSSEMANN.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Nous allons suspendre nos travaux pendant quelques instants afin de permettre à la Commission que nous venons de désigner de s'acquitter de sa mission. Elle voudra bien se réunir au Salon LOUIS XV.

* * *

Après cette interruption de séance, nous reprenons nos travaux. J'invite le rapporteur Mme MONVILLE à nous faire connaître les conclusions de la Commission spéciale de vérification pour l'Arrondissement de Liège. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme MONVILLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2014

Monsieur le Président, Madame la Directrice générale provinciale, Mesdames les Conseillères provinciales et Messieurs les Conseillers provinciaux.

Au nom de votre première Commission spéciale de vérification réunie en séance de ce jour sous la présidence de M. NIX et à laquelle assistaient M. FRANZEN Daniel, M. Jean-Luc NIX, Mme Isabelle ALBERT, Mme Marie MONVILLE, Mme Alexandra MATHELOT-COLLETTE, M. André GERARD et M. Alfred OSSEMAN, j'ai l'honneur en vertu de l'article L22129§2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation de faire rapport sur la vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant temporaire de l'Arrondissement de Liège afin de pourvoir au remplacement de Mme Jennifer MAUS, en congé de maternité jusqu'au 21 mars 2014 inclus.

Mme Séverine PHILIPPENS-THIRY, née le 26 mai 1980 et domiciliée Chemin de Surisse, 34 à 4607 BOMBAY-DALHEM est première suppléante en ordre utile de la liste MR du district de Visé, à laquelle appartenait Mme JENNIFER MAUS.

Par courrier daté du 16 JANVIER 2014, Madame Séverine PHILIPPENS-THIRY signifie à M. le Président du Conseil provincial qu'elle accepte le mandat temporaire de Conseillère provinciale.

Il résulte ensuite d'une correspondance avec l'Autorité communale de Dalhem, datée du 21 janvier 2014 que Madame Séverine PHILIPPENS-THIRY réunit bien les conditions d'éligibilité requises et ne se trouve dans aucun des cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévus par les dispositions décrétales article L4142-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation tel que modifié par le Décret du 1er juin 2006 modifiant le livre 1er de la 4ème partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et l'article L2212-74 tel que modifié par le Décret du 8 décembre 2005.

A l'unanimité, votre Commission spéciale de vérification vous propose, Mesdames les Conseillères provinciales et Messieurs les Conseillers provinciaux, d'admettre Madame Séverine PHILIPPENS-THIRY à la prestation de serment et de procéder à son installation en qualité de Conseillère provinciale temporaire.

M. Le PRESIDENT.- Je vous remercie Mme MONVILLE. Vous avez entendu la conclusion du rapport de la Commission spéciale de vérification tendant à admettre comme membres temporaire du Conseil provincial, Madame Séverine PHILIPPENS-THIRY issue du district de Visé, en remplacement de Mme Jennifer MAUS. Je mets ces conclusions aux voix. Puis-je considérer qu'il y a une unanimité ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?

A l'unanimité, je vous remercie.

J'invite maintenant Madame Séverine PHILIPPENS-THIRY à prêter serment.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2014

Mme PHILIPPENS-THIRY (de son banc).- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple Belge ».

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Je prends acte de votre prestation de serment et vous déclare installée dans vos fonctions de Conseillère provinciale temporaire. Bon excellent travail parmi nous et merci d'être déjà présente.

Mme PHILIPPENS-THIRY remplacera Mme MAUS au sein des Commissions dont elle faisait partie, à savoir les deuxième et quatrième Commissions. La suite passera au prochain Collège provincial.

VI.- Communication de Monsieur le Président.

Je vous informe qu'à l'ordre du jour de la séance de ce jour, est reprise une communication du Collège provincial relative au Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER), document 13-14/141. Vous trouverez sur vos bancs la note de synthèse relative à ladite communication.

Vous trouverez également sur vos bancs un courrier de Mme la Directrice générale provinciale concernant l'obligation légale de déposer une liste de mandats, fonctions et professions ainsi qu'une déclaration de patrimoine à la Cour des Comptes, pour le 31 mars 2014 au plus tard.

J'attire votre attention sur le fait qu'en tant que Conseiller provincial, vous n'êtes pas en tant que tel assujetti à cette législation, mais que vous exercez peut-être un autre mandat par lequel vous êtes assujetti à la loi comme celui de bourgmestre, échevin, administrateur d'intercommunale ou président de CPAS. L'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour est également sur vos bancs.

VII.- Communication du Collège provincial.

Document 13-14/141 : Communication du Collège provincial relative au Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER).

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour complémentaire. Je cède la parole à M. le Député provincial – Président, André GILLES. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial – Président.

M. GILLES, Député provincial-Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Madame la Directrice générale, Chers Collègues.

Le projet de révision du Schéma de Développement de l'Espace Régional, le SDER en abrégé a été approuvé par le Gouvernement wallon le 23 novembre dernier. Le document est

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2014

actuellement à l'enquête publique. Le Collège provincial a déjà remis un avis par le biais de l'Association des Provinces wallonnes ainsi que via un courrier aux ministres wallons concernés. Ceci, pour répondre à la légitime question de notre collègue Fabian Culot.

Néanmoins, au vu de l'importance du document et des orientations qui y sont proposées, il nous semble opportun, et c'est le débat que nous avons eu d'ailleurs à la suggestion collective et j'ai envie de dire, en première Commission, je vois M. DRION qui opine du bonnet, et donc, vue l'importance du document et des orientations qui y sont proposées, il me semble opportun d'informer le Conseil à cet égard notamment dans la perspective d'une prochaine Déclaration de Politique Régionale.

Le SDER propose un projet de territoire pour l'horizon 2020-2040, c'est quand même déterminant pour de très nombreuses années, en fixant les orientations du développement et de l'aménagement de la Wallonie. Ce document a pour vocation d'être l'intégrateur spatial des différentes politiques sectorielles.

Le SDER se compose de trois parties. La première concerne les objectifs qui sont répartis en quatre piliers à savoir : le logement et les services, le développement économique, les transports durables et enfin, le patrimoine et les ressources naturelles.

La seconde partie propose une structuration du territoire wallon composée de polarités, de réseaux et d'aires de coopération.

La troisième et dernière partie est constituée de 31 mesures opérationnelles ou pistes d'actions destinées à mettre en œuvre les objectifs.

Nous souhaitons vous faire part de différentes remarques que le Collège provincial a pu émettre sur le document.

Tout d'abord, bien que le SDER nous soit annoncé comme un outil d'orientation, à valeur indicative, on peut regretter que la portée d'un tel document ainsi que ses liens avec les autres plans et programmes existants ou à venir ne soient pas suffisamment précisés.

Au niveau touristique, le volet est extrêmement léger. Certains pôles touristiques tels que Huy, Stavelot par exemple, sont oubliés par le document et le potentiel touristique de Liège est sous-estimé par rapport aux autres villes régionales (Charleroi, Namur, Mons,...).

Par ailleurs, les critères comme les volumes de population ou la mixité de fonctions qui définissent ce que sont les pôles qui structurent le territoire selon le SDER semblent négliger des aspects fondamentaux comme l'emploi.

Un pôle est une commune qui rayonne au-delà de ses limites communales. A titre d'exemple, la Ville de Herve n'est pas identifiée comme pôle et les Villes de Verviers et de Hannut sont classées dans des catégories qui paraissent peu refléter leur rôle sur le territoire. Par ailleurs, Chaudfontaine n'est pas reprise dans les communes formant l'agglomération liégeoise au même titre qu'Ans, Herstal et Seraing.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2014

En termes de mobilité, au niveau de la carte des infrastructures routières, la liaison CHB ne figure pas sur le même pied que les autres projets de voiries structurants en Wallonie. Elle est simplement mentionnée comme liaison potentielle et il faut examiner attentivement la carte pour s'en rendre compte. Le point mérite d'être relevé au regard de la position adoptée dans le cadre du PUM.

Concernant les infrastructures de transports en commun, le projet de réseau express liégeois n'est pas abordé dans le texte du document alors qu'il s'agit d'un projet emblématique pour notre province. A ce titre, les pôles de Huy et de Waremme ne sont pas repris sur la carte du réseau proposée.

Mieux encore, l'est de la province semble ignoré par le SDER. Seule la réouverture hypothétique et onéreuse de la ligne 45 (Trois-ponts – Malmedy) est reprise au document.

Enfin, le trilogiport n'apparaît pas dans le document et l'aéroport de Liège est limité à sa gestion du fret alors que rien n'empêche celui-ci, à l'avenir, de développer d'avantage le transport de voyageurs.

Le principal point à débattre touche à la notion de bassin de vie. Ce terme apparaît dès l'entame du document et y revient de manière récurrente. Les bassins de vie pourraient constituer à l'avenir des nouvelles aires de coopération supracommunales qui s'organiseraient en Communautés de territoire. Celles-ci pourraient alors s'occuper de plusieurs thématiques (le logement, les services, la mobilité,...) pour préciser la stratégie régionale.

Or, le SDER définit les bassins de vie sur base des déplacements quotidiens liés aux motifs scolaires, aux achats semi-courants, aux soins hospitaliers,... Le document précise que le bassin de vie c'est, je cite « l'espace géographique dans lequel nous effectuons une majorité de nos déplacements ». On constate donc que l'emploi et ses flux n'ont pas été pris en compte.

Précisons également que bien que le concept de bassin de vie soit une notion centrale du SDER, il ne jouit pas d'une définition précise ni d'un mode de fonctionnement et de gestion explicite. Une carte à titre indicatif est fournie dans le document pour représenter des potentiels bassins de vie c'est-à-dire des potentielles aires de coopération supracommunale.

Dans l'avis remis à l'APW, la Province de Liège tient à souligner qu'elle est déjà active sur le terrain de la supracommunalité, du développement territorial et de la mobilité. En effet, son territoire d'actions est une réalité à bien des égards pour les habitants comme pour les nombreux acteurs dans le domaine de la santé, de la culture, de l'aide sociale, etc.

La Province dispose par ailleurs d'une légitimité démocratique et d'une capacité technique multidisciplinaire. Précisons également que les agences de développement économique telles que la Spi, Idelux, le Bep, Wallonie Développement ont également mentionné dans leur avis la pertinence de leur territoire provincial comme échelle de bassin de vie.

C'est aussi l'avis de la Province de Luxembourg avec laquelle une dernière rencontre nous a permis d'échanger sur la question.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2014

Des questionnements ont également porté sur la ligne 42 Liège – Luxembourg : celle-ci joue un rôle prépondérant pour la desserte de communes comme Stavelot, Trois-ponts, Vielsalm et Gouvy, situées à cheval entre les deux provinces mais ne peut pas être mise sur le même pied que la liaison TGV Cologne-Liège-Bruxelles-Paris. Cette approche est également valable pour la ligne 43 Liège – Marloie.

Au vu de la richesse des thèmes abordés et de l'importance stratégique du document, il est important d'échanger sur ce projet de révision du SDER.

Différentes réflexions sont actuellement conduites à la fois au sein, ce n'est pas cette Assemblée qui l'ignorera, au sein de la Coordination provinciale des pouvoirs locaux, des Conférences d'Arrondissement et des différentes Communes.

Je vous propose que, dans le courant de février, se tienne comme nous l'avons retenu ensemble en première Commission, unanimement à ma suggestion, je vous propose que dans le courant de février, se tienne une première Commission qui serait entièrement dédiée à cela, à ce thème et qui permettrait de relayer un avis concerté aux Ministres compétents en ces matières, certes avec une vision cohérente et coordonnée à l'échelle du territoire de la Province tenant aussi et ainsi compte des réflexions des acteurs de terrain puisque, à travers la coordination aussi nous écoutons ce qui se dit dans les conférences d'arrondissement, d'ouest en est. Le MCH a déjà précisé par écrit sa pensée, Région Verviers aussi, la Conférence des Bourgmestres germanophones aussi et Liège Métropole va le faire incessamment, c'est à l'ordre du jour.

Dans la foulée de cette communication du Collège provincial concernant le SDER et puisque je viens en partie d'aborder les excellentes relations entre les Provinces de Liège et de Luxembourg, je voudrais et je tiens d'ailleurs ici copie à qui le souhaiterait des coupures de presse qui ont suivi la conférence que nous avons donnée ensemble d'ailleurs, donc ici, je voudrais enchaîner en répondant à la question d'actualité aussi puisqu'il le mentionnait Fabian CULOT, donc je tiens tout d'abord à préciser que l'on ne peut parler d'accord conclu et signé entre les Provinces "ardentes" de Liège et du Luxembourg.

Cependant, comme je vous l'ai dit les Collèges provinciaux se sont rencontrés, se sont écoutés et, ce qui est mieux, se sont entendus pour délivrer un communiqué de presse commun non seulement à propos de nos inquiétudes vis-à-vis du SDER mais aussi sur un pôle académique fort, puisque par décret nous sommes un pôle académique Liège-Luxembourg, sur des collaborations dans le domaine de la Formation des services de sécurité, j'ai encore échangé récemment un courrier avec Monsieur le Gouverneur de Luxembourg qui est en charge de cette problématique et sur des centrales d'achat dans le cadre de marches groupés, sur un cadastre énergétique, sur la politique hospitalière et sociale, sur la Culture et le Tourisme, sur les actions en matière de supracommunalité, ils ont figurez-vous une coordination provinciale comme nous, qui a été aussi décidée à l'unanimité de leur Conseil provincial, et bien entendu nous n'avons pas manqué d'échanger sur Liège-Bastogne-Liège dont ce sera la 100^{ème} édition ici au mois d'avril bien évidemment. Il est difficile d'évoquer Liège-Bastogne sans Bastogne et donc c'est avec plaisir que nous l'avons fait. Pour votre parfaite information, je te remettrai, cher Fabian, ce communiqué de presse commun qui en présage d'autres d'ailleurs.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2014

Par ailleurs, nos bons contacts se concrétiseront aussi dès ce mois de février au Salon des Mandataires au Wex de Marche-en-Famenne par une participation spécifique de nos services cartographiques au stand de la Province de Luxembourg et ce, en plus de notre présence au sein du stand de l'APW et des autres Provinces wallonnes.

Donc voilà, ce seront des actions déjà bien concrètes et qui peuvent se savoir hors de nos frontières respectives parce qu'on n'est pas gênés de notre travail commun au service des gens. Voilà.

Sachez en effet qu'une prochaine réunion entre les Collèges provinciaux se déroulera déjà en avril, entre les deux Collèges provinciaux. Nous sommes donc au début d'une collaboration réfléchie et respectueuse. On n'a pas encore un projet de fusion mais enfin, en tout cas, d'une collaboration réfléchie et respectueuse et puisse l'excellente entente entre nos deux Provinces, nous permette de rencontrer nos objectifs.

Je vous remercie de votre attention et voilà ce que nous estimions utile de vous communiquer notamment en termes d'échanges en première Commission sur ces différents sujets. Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial – Président. J'ai une demande d'intervention de M. HODY. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. HODY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur Le Président, Madame et Messieurs les Députés, Madame la Directrice générale, chers Collèges.

Je suis heureux d'entendre Monsieur le Député – Président nous parler du SDER comme on dit en langage un peu familier.

La question que nous nous posons c'est dès lors que la date du 13 janvier est dépassée et que la Province et on peut s'entendre sur la pertinence ou non de l'avoir simplement reconnue comme acteur si elle le souhaitait, nous nous demandons comment cet avis que nous rendrons visiblement de manière commune dans le courant du mois de février va-t-il pouvoir être pris en considération par le Gouvernement Wallon. Sauf à le joindre à un avis rendu par un Conseil communal, je ne vois pas très bien comment le Gouvernement Wallon serait-il obligé de le prendre en considération. Ce qui serait dommage d'ailleurs.

Donc, c'est pourquoi, sans polémique du tout parce que le sujet est très important et je vous remercie encore de l'évoquer, nous avons été un peu surpris de voir ce point, même s'il est intéressant, arriver un peu en dehors de l'ordre du jour prévu lundi parce que d'autres auraient pris d'autres dispositions probablement pour assister à cette première Commission et peut être que, adresser tout le document de présentation à tout le Conseil aurait été me semble-t-il une démarche aussi intéressante.

Je le redis, le sujet évidemment est important et c'est une amélioration constante des relations entre le Collège et l'Assemblée qui m'anime dans ces quelques considérations.

Alors, je crois qu'il y a une remarque importante à faire au niveau du SDER parce qu'on

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2014

sait qu'on entre dans une période dite un peu prudente et je pense qu'il est intéressant de faire preuve d'honnêteté intellectuelle et de dire que même si c'est un ministre qui fonctionnellement porte un dossier fut-il aussi important, c'est l'ensemble du Gouvernement wallon qui est concerné. D'ailleurs, chaque Ministre s'étant approprié le projet en y intégrant ses propres matières.

Vous l'avez rappelé, c'est un projet de SDER qui date de 1999 qui n'avait jamais été révisé ni évalué, d'ailleurs personne ne nie l'importance de réviser le SDER. Il s'agit donc d'un travail de longue haleine.

Le SDER révisé vise à rencontrer les défis majeurs auxquels sera confrontée la Wallonie dans les prochaines décennies. Vous l'avez rappelé, on parle de l'horizon 2020 à 2040.

Ces défis sont au nombre de six : le défi démographique, le défi de la cohésion sociale, celui de la compétitivité, celui de la mobilité, de l'énergétique et le défi climatique.

Certains avis sur le projet de SDER sont très critiques. Ces avis se centrent quasi exclusivement sur des remarques négatives, fondées ou non mais je pense que le but n'est pas d'aller trop trop loin ici parce que le travail en serait beaucoup trop fastidieux. Je pense que l'important est de travailler de manière constructive en émettant des propositions.

D'autres organismes par exemple ont rendu des avis beaucoup plus nuancés, j'entends par là le Bureau économique de la Province de Namur, la Fédération Inter-environnement, l'Union Wallonne des Entreprises. La plupart des conférences des élus se sont d'ailleurs, pour certaines d'entre-elles, prononcées dans une démarche assez constructive.

L'avis de la Fédération rurale de Wallonie est d'ailleurs très soutenant pour le monde rural.

On oublie souvent d'en parler mais on attend souvent, ça et là, des considérations stipulant que le SDER resterait silencieux quant au destin des espaces ruraux alors qu'un encart y est consacré dans la structure territoriale.

Le projet de SDER n'est pas à prendre ou à laisser. Il sera modifié et je peux rejoindre Monsieur le Député – Président sur un certain nombre de remarques qu'il formule. Fort heureusement, le SDER n'est pas abouti et des critiques constructives, argumentées et portées avec force, j'en suis sûr, seraient entendues par le Gouvernement wallon dans sa mouture finale.

A titre d'exemple, dans le cadre de l'enquête publique, des citoyens et des Communes telles que Nivelles, Spa et Bastogne ont exprimé leur souhait d'une plus grande reconnaissance de leur rôle d'un point de vue touristique. Je pense que Huy, par exemple, je connais bien cette Ville, je serais heureux que Huy entame cette démarche également au-delà de toute polémique électoraliste, je pense que pour un projet aussi important à long terme, nous en avons grandement besoin de ce type de sérénité.

Il est à relever que les acteurs ont été impliqués dès l'amont. A ce jour, plus de 1.000

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2014

pages d'avis ont été transmises par les acteurs et les Communes sans oublier toutes les réunions de préparation.

On oublie souvent aussi que l'on doit travailler de concert avec le SDER et le nouveau Code de Développement Territorial qui vont renforcer la sécurité juridique.

Contrairement au SDER de 1999, le projet actuel complète le maillage des pôles par des villages centraux et des bourgs, qui constituent les territoires centraux. Il y aura au moins un territoire central par commune. La crainte sur les localités qui ne sont pas des pôles nous semble donc infondée.

La structure territoriale est bien plus que le cliché d'une situation existante. En effet, un pôle principal est identifié par bassin de vie et un maillage du territoire est opéré en permettant d'instituer en pôle une plus petite entité locale éloignée de plus de 20 km d'un autre pôle.

Nous avons aussi entendu que ce projet de SDER ne respecterait pas l'autonomie locale. Au contraire, il me semble que le principe de subsidiarité est renforcé puisque ce projet de SDER ne s'appliquera pas lorsqu'il n'existe pas de schéma communal alors qu'aujourd'hui le SDER s'applique même lorsqu'il y a un schéma communal.

En s'appuyant sur une approche supra-locale par bassin de vie, le projet vise à rationaliser les déplacements scolaires, commerciaux, équipements semi-courants et à répondre à la demande en logement.

Le bassin de vie est bien en complément avec un découpage institutionnel sous régional, j'entends les Provinces et les Intercommunales et pas en remplacement. Les deux échelles ne s'excluent donc pas.

C'est là probablement que va se situer la pierre d'achoppement avec l'analyse présentée par le Collège et singulièrement par le Député – Président, c'est que tous les diagnostics en termes de flux montrent bien que les Provinces et les Intercommunales ne constituent pas un bassin de vie pour ces questions.

Décréter que le territoire de la Province de Liège est un bassin de vie est une pétition de principe malheureusement partisane. C'est surtout privilégier l'identité institutionnelle au mépris de la réalité non seulement du vécu mais des besoins de nos concitoyens.

Je vais prendre un exemple, il est absurde de considérer que les habitants de Vielsalm n'ont aucun lien avec ceux de Stavelot. Ils font évidemment partie du même bassin de vie.

M. MESTREZ, Conseiller provincial (de son banc).- Non non non, ils n'ont rien en commun du tout !

M. HODY, Conseiller provincial (à la tribune).- Je vous en prie, laissez moi finir ! Je vais poursuivre. C'est pourquoi, prétendre que le territoire de la Province de Liège et celui de la Province du Luxembourg sont deux bassins de vie distincts délimités par leur frontière

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2014

institutionnelle respective est une construction politique ne reposant sur aucune validation scientifique sérieuse.

Et c'est là où la pierre d'achoppement est importante, c'est que nous voulons bien réfléchir et travailler mais sur la base de documents scientifiques ou d'études qui démontreraient effectivement que les deux territoires provinciaux et je veux bien vous suivre dans cette hypothèse là, mais il faudrait pouvoir démontrer, valider de manière scientifique que les deux territoires constituent de manière quasi fermée et géographiquement fixe, deux bassins de vie distincts.

En conclusion, ce projet de SDER est un audacieux exercice de Démocratie quasi directe où les maîtres-mots sont la concertation et la participation. C'est une chance pour un développement harmonieux et raisonné de notre territoire wallon. Saisissons-là avec intelligence.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. D'autres demandes d'intervention ? Je vois M. CULOT et M. DRION. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CULOT, Conseiller provincial (à la tribune).- Avant que je ne parle, on me prévient déjà que je dois être bref ! Le temps compte et court.

(Rires)

Bien, Chers Collègues, Monsieur le Président, je ne serai pas aussi structuré que mon collègue Marc HODY qui nous a fait un exposé intéressant, d'une vision qui peut se défendre en soi si on la partage mais que je partage pas et que je ne défendrai donc pas.

Le SDER, Schéma de Développement de l'Espace Régional est un outil, en tant que Libéraux, que l'on aime bien. Vous l'avez rappelé, le premier SDER c'est 1999. Il n'est pas là mais il y a quand même quelqu'un qui siège régulièrement dans cette Assemblée qui y est quand même un tout petit peu pour quelque chose c'est Michel FORET qui, en 1999, a présenté le premier SDER.

Le SDER a évolué fatalement, nous ne sommes plus en 1999, nous sommes en 2014 et il convient effectivement, de remettre l'ouvrage sur le métier.

Peut être si on l'avait fait un tout petit peu plus tôt, les difficultés auraient été un peu moindre. C'est vrai que nous présenter un projet aujourd'hui, en tout cas le présenter aux pouvoirs locaux et supracommunaux à ce jour, à quelques semaines presque des élections, cela complique quand même un tout petit peu l'approche que j'ai entendu vouloir être non polémique et non électoraliste mais enfin, il y a quand même de sérieuses questions évidemment par rapport à un document présenté par une majorité qui sera bientôt sortante et qui, le cas échéant, devra être très certainement remis en œuvre et mis en œuvre après les élections à venir.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2014

Il y a là une difficulté de méthode qui n'est peut être pas indépendante aux divergences de vues qui s'expriment.

En tout état de cause, le SDER est un document d'orientation, document indicatif, qui n'a pas de pouvoir contraignant, ça c'est bien, mais ça ne veut pas dire pour autant qu'on peut y mettre tout ce qu'on veut et que ce que l'on y met n'a pas d'importance. Je dirais d'ailleurs et tu l'as rappelé que le SDER s'intègre dans la réforme du Code de l'Aménagement du Territoire qui va remplacer le CWATUP, qui va privilégier des outils à valeur indicative plutôt que des plans contraignants mais si l'on va dans un processus de schéma directeur à valeur indicative, il ne faut évidemment pas multiplier des schémas directeurs à valeur indicative dans des sens opposés sinon, l'indication sera nulle évidemment, si une indication A est neutralisée par une indication B et ce serait évidemment, me semble-t-il, la pire des visions de l'aménagement du territoire que d'avoir des indications contraires les unes aux autres, selon qu'on a une vision d'aménagement au niveau régional ou une vision d'aménagement au niveau provincial, au niveau du territoire dont cette Assemblée attache quand même une certaine importance.

Alors, dans ce cadre là et simple sur la forme, moi je suis extrêmement heureux qu'on puisse dire quelques mots au sein de cette Assemblée sur le SDER. Ca me paraît extrêmement important, ça me paraît une évolution très positive des choses.

Je n'étais pas là en 1999, je ne suis pas sûr qu'en 1999 on ait débattu du SDER au sein de cette Assemblée. Mais on est plus l'Assemblée de 1999, on est celle de 2014. Et on est celle, notamment, qui a voté 5 axes prioritaires de développement de compétences avec parmi ces 5 axes votés par l'ensemble des groupes politiques, celui de la supracommunalité.

Ce qui veut donc dire que cette Assemblée s'est appropriée et a décidé de soutenir une vision supracommunale de son territoire. Cette vision, nous l'avons communiquée à la Région Wallonne et, du reste, on attend quand même encore un peu le retour de la Région par rapport aux 5 axes que notre Assemblée a validés.

Remarque de forme, je suis donc pour ma part, extrêmement heureux que la Province s'exprime. Alors, elle s'exprime par le Collège, elle s'exprime et c'est l'évolution des choses, par la coordination provinciale des pouvoirs locaux, je n'ai pas de souci avec ça, il faut aussi veiller à ce qu'elle s'exprime par le Conseil, la suggestion à laquelle j'adhère pleinement de Monsieur le Député Président, pour avoir ce débat au mois de février et alors, même si nous avons un avis complémentaire qui arrive après le 13 janvier, ma foi, chers amis, la Région a parfois le temps pour ce qu'elle veut. On attend toujours l'approbation du PUM, j'imagine qu'ils pourront quand même attendre l'approbation d'une Assemblée qui représente un million d'habitants.

Si évidemment l'avis d'une Assemblée qui représente un million d'habitants n'a pas d'importance pour la Région, plus pressée d'approuver son SDER que son PUM, et bien voilà, tant pis, on en fera notre deuil mais cela laissera quand même des traces parce que c'est alors une vision qui n'est plus du tout partagée de l'avenir de l'Institution provinciale dont chacun avait entière et principalement certains, avait l'entière liberté de la réforme tout au long de ces 5 dernières années. Il ne faut quand même pas perdre ça de vue.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2014

Alors, sur le fond, je serai très bref car je me référerai pour l'essentiel aux remarques faites par le Collège et synthétisées ici par le Député Président, mais sur le fond deux remarques quand même.

Un, sur les bassins de vie. Dire que c'est une pétition de principe comme je viens de l'entendre, ça je ne suis pas du tout d'accord. Parce que, soit on supprime l'Institution, je l'ai souvent dit, soit on la maintient. C'est le choix me semble-t-il qui a été fait, y compris par le Gouvernement wallon donc l'Institution est là. Il y a des organes qui la gèrent, dont le nôtre accessoirement, et la coordination provinciale des pouvoirs locaux.

Alors, vouloir encore voir dans tout ces bassins de vie qui vont se différencier de notre Institution et de la coordination provinciale des pouvoirs locaux, tout en soutenant le principe selon lequel certains sont contre ce qu'on appelle le système institutionnel par la lasagne, ça me paraît d'être d'une profonde contradiction. Parce que me faire croire qu'on va faire des bassins de vie qui ne vont pas devoir être gérés et qui donc, à terme, ne vont pas devoir trouver une certaine structure institutionnelle, c'est vraiment n'importe quoi.

Il va, évidemment, falloir trouver des structures si on fait des bassins de vie qui, dans un cas seront de 3 communes, dans l'autre de 5, dans l'autre de 7. Et quoi ? On va créer des Conseils de bassins de vie, des Collèges de bassins de vie ? Enfin, un moment il faut s'arrêter !

Donc ici, on est au Conseil provincial, il y a la coordination provinciale, il y a des conférences de Bourgmestres, on ne va pas continuer à saucissonner notre paysage institutionnel sans du reste jamais avoir le courage vraiment de supprimer une instance dont on dit qu'elle ne sert à rien.

Donc, à partir du moment où on a fait un choix, il faut l'assumer et quand on assume ce choix, il faut quand même aussi accepter que le bassin de vie qui a l'échelle qu'il doit avoir et qui est institutionnellement organisé et bien, c'est le bassin de vie de la province de Liège avec une institutionnalisation qui est le Conseil, le Collège et la Coordination provinciale des Pouvoirs locaux. Donc voilà, pour moi les bassins de vie ça me donne un peu d'urticaire quand je vois le sens que l'on veut emprunter.

Deuxième élément, la mobilité et bien c'est évidemment mais ça, ce n'est pas nouveau, l'absence de Cerexhe-Heuseux - Beaufays, le PUM Plan Urbain de Mobilité liégeois là, dont on ne cesse de désespérer qu'il arrive un jour alors qu'il est fini. D'ailleurs, on attend tellement que pour finir, la mobilité elle aura changé à Liège quand on finira par l'approuver mais enfin, bon, soit. Le trilogiport qui est devenu anecdotique, enfin, donc ça, ça ne va pas. Ça ne va pas et ça me semble devoir être revu de manière tout à fait fondamentale.

En conclusion, moi je crois vraiment que la Province de Liège et on a fait notre boulot ici au sein du Conseil, elle a voulu une vision cohérente de son rôle dans les années à venir. Institution supracommunale avec un rôle supracommunal.

J'ai un peu du mal à voir là où la Région veut arriver, veut aboutir parce que là, je pense qu'il n'y a plus de cohérence du tout. Il n'y a pas de volonté de supprimer les Provinces, il n'y a pas de réponse aux axes prioritaires adoptés, on ne sait pas si on les partage ou si on

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2014

ne les partage pas. Puis on fait des chemins indicatifs dont on dit qu'ils pourraient, à terme, formaliser des existences de bassins de vie qui ne collent à aucune réalité institutionnelle quelconque. Il y a donc vraiment, profondément un problème de cohérence et en tant que liégeois, on ne peut pas être insensible à ça et on doit à tout prix défendre l'intérêt d'une vision commune, partagée par 84 bourgmestres, j'allais dire 84 communes ou peut être me dira-t-on 83 ou 80 mais en tout cas, il me semble quand même que le problème à l'égard du SDER, il est partagé par un très grand nombre de mandataires représentatifs et que le Gouvernement wallon ne peut pas être insensible à ça. Quand on représente un million d'habitants et que le message est porté par autant de mandataires d'autant de partis politiques différents et bien, je pense qu'on ne peut pas être insensible au message qui est donné.

Alors, je ne veux pas en faire une question électorale mais je pense très sincèrement que ce débat et un débat qui devra être mis sur la place publique dans les semaines à venir parce que le choix que nous faisons pour la Province de Liège nous l'assumons, il est clair, il n'est pas ambigu et on ne prêche pas tout et son contraire selon l'Assemblée dans laquelle on siège. Voilà.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Voilà. Je cède la parole à M. DRION. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DRION.- Conseiller provincial (à la tribune).- Je vous remercie Monsieur le Président. Monsieur le Président, mes Chers Collègues.

Je n'ai pas à répliquer à mon collègue Chef de groupe Monsieur HODY mais, se réjouir que le Collège provincial prenne toute la mesure de la notion d'actualité. Il y a des questions d'actualité mais il y a aussi les communications d'actualité.

Et pas plus tard que vendredi dernier, le sujet a été évoqué en coordination provinciale et il nous est apparu, au niveau du groupe, assez normal et légitime que nous puissions partager sur cette thématique qu'est le SDER et de nous étonner que les Provinces soient totalement oubliées du mécanisme et que les lieux de coordination des pouvoirs locaux soient totalement ignorés du mécanisme.

Je ne suis pas ici pour défendre un ministre, un gouvernement, je pense que la mission est le message qui nous est demandé : qu'avons-nous à dire à l'égard de ce projet le SDER ? Parce que nous pouvons être constructifs mais nous ne pouvons l'être correctement que si nous apportons notre pierre à l'amélioration du projet et pas simplement défendre ce qui est écrit, parfois mal, parfois de manière archaïque, ne tenons pas compte de ce qui a couru de 1999 à ce jour.

Et la première question que nous nous posons : quelle est la portée juridique de ce document ? Le SDER pour nous ne doit avoir qu'une valeur indicative, parce que vous le savez, ceux qui regardent un peu ce qui se passe au niveau du Conseil d'Etat tout ce qui est document d'orientation, tout ce qui est valeur réglementaire a force obligatoire.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2014

Et donc, nous ne pouvons qu'insister sur le caractère indicatif, non réglementaire et non contraignant du SDER.

Je me permets d'ailleurs de rappeler, avec tout le respect que j'ai pour les auteurs de l'époque, en 1998 le Gouvernement Wallon nous rappelait que ce document n'avait ni force obligatoire, ni valeur réglementaire.

Deuxième réflexion, la position du Collège provincial de Liège et les inquiétudes exprimées par les Collèges provinciaux de Liège et de Luxembourg, sont évidemment partagées par notre groupe et plus particulièrement, cela a été rappelé, l'absence de prise en compte d'un axe Liège – Arlon et l'ignorance de l'importance du développement portuaire, aéroportuaire et routier liégeois.

Pas de trilogiport, Bierset ne serait que du fret et pas du transport de personnes et la liaison CHB serait peut être un chemin pour carrosses.

Au-delà des remarques principales et des remarques thématiques exprimées par les deux Provinces, nous souhaitons ajouter quelques réflexions.

Le PUM est annoncé, Fabian CULOT vient d'en parler, le SDER en doit-il pas en tenir compte ? A cet égard il y a un enjeu de mobilité sur la rive droite de la Meuse. Entre Visé et Liège, la mobilité y étant axées sur le bus et le rail, le rail nous paraît être une opportunité.

Des investissements dans du matériel roulant plus léger doit être envisagé avec une réouverture de points d'arrêt dont Cheratte et une liaison avec le futur terminus tram à Bressoux-Droixhe.

Le SDER doit clairement indiquer quelle sera son impact sur les zones et les activités agricoles existantes et futures, la préservation de ces zones est évidemment importante aussi dans notre province.

Le SDER prévoit de localiser préférentiellement la majorité des nouveaux logements dans des territoires centraux en milieu urbain et rural. La notion de territoires centraux est le nouveau vocable pour parler de noyaux d'habitat. Je pense qu'on devrait penser à avoir peut être un dictionnaire des notions et des références par rapport à différentes normes légales qui vont évidemment se bousculer.

Mais quelques questions : des primes seront-elles accordées à ceux qui décident de s'installer au sein d'un noyau d'habitat ? Si tel est le cas, n'y a-t-il pas un risque de spéculation immobilière ?

Une telle spéculation rendra évidemment difficile ou plus difficile encore qu'il ne l'est actuellement l'accès aux logements. En effet, certaines personnes vivent dans certains centres urbains pour accéder plus facilement à certains équipements publics.

Par ailleurs, on peut légitimement se demander si le SDER est le document approprié pour fixer les densités de logements. Si les densités doivent être fixées, les communes ne

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2014

sont-elles pas mieux placées que la Région pour les fixer dans une réflexion de supracommunalité à l'échelle de la Province de Liège ? En d'autres mots, il faut éviter évidemment la fixation de seuil de densité dans le SDER.

La détermination des noyaux d'habitat relève principalement de la politique du logement et non de celle de l'aménagement du territoire. A cet égard, l'accord du Gouvernement, nous sommes allés relire quand même quelques fondamentaux, l'accord du Gouvernement était d'appliquer le concept noyaux d'habitat à la seule politique du logement. C'est dans cet esprit qu'il a été précisé que ce concept ne pouvait en aucun cas servir de motif à un refus permis.

Toutes ces notions en réalité ne sont pas définies. De quoi parle-t-on ? De quoi s'agit-il ? Quelle sera finalement la politique mise en place demain ?

Le temps est un peu compté cet après-midi. Il y a encore un dossier important et je sais qu'il y a des échéances importantes pour l'avenir des Consuls en terre de Liège, je vais vous déposer ma note dans laquelle j'ai encore 6 questions extrêmement intéressantes autour des noyaux d'habitat, du droit de propriété, de la conciliation en noyaux d'habitat et plans communaux d'aménagement, je pense que tout cela n'est pas pris en compte par l'auteur, les auteurs, les co-auteurs, de ce projet de SDER.

En un mot et en ce qui concerne le rôle de des communes, il faudra s'assurer que celles-ci disposent d'une certaine autonomie, voire d'une autonomie certaine, et de moyens pour la mise en œuvre des objectifs du SDER. Cette autonomie doit notamment permettre de travailler en coordination dans le cadre de la supracommunalité et nous ne manquerons pas, évidemment, d'ajouter à notre réflexion celle qui émane de nos amis des communes de la Communautés germanophones. Il y a des spécificités exprimées et non prises en compte.

Je remercie le Collège provincial de porter dans la synthèse de notre Province, de notre Conseil provincial ces quelques modestes réflexions, ces questions essentielles finalement pour qui ? Pour les citoyens et pas pour un ministre ou un gouvernement.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Monsieur le Député provincial – Président, vous avez la parole pour la réponse du Collège.

M. GILLES, Député provincial – Président (à la tribune).- Rapidement Monsieur le Président, Chers Collègues.

Je vais, pour ne pas être trop long, ne pas répéter les propos pertinents tenus par les deux derniers intervenants que je partage et je n'ai pas dit que je ne partageais rien de ce que vous avez dit mais je me retrouve mieux dans ce que Messieurs CULOT et DRION viennent de dire.

Notamment, vous me comprendrez, sur les bassins de vie dont on n'arrête pas de nous rabattre les oreilles, ça commence à me bassiner, c'est le cas de le dire, parce qu'on nous en

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2014

parle à satiété et plus qu'à satiété mais on ne nous définit jamais ce qu'ils sont. Et donc, comme je ne sais pas ce que c'est, j'ai difficile de m'y référer et de dire si j'apprécie ou si je n'apprécie pas évidemment.

Par contre, le débat il a lieu sans discontinuer, sans désemparer depuis 2009, date à laquelle nous avons fondé, constitué, notre coordination provinciale des pouvoirs locaux, les 4 familles politiques s'y retrouvent, sont régulièrement présentes, les procès-verbaux sont toujours approuvés après débats et il y a toujours eu unanimité jusqu'à présent.

Donc, nous travaillons dans la sérénité et j'aime à ce que l'on continue dans cette même sérénité ici, à parler dans cette enceinte et ce n'est pas parce qu'on ne demanderait pas vraiment notre avis qu'on aurait rien à dire. Je pense que je ne suis pas là pour fustiger un ministre, pas plus que pour soutenir moi non plus un gouvernement. Je suis là pour défendre l'intérêt des citoyens qui composent le territoire pour lequel nous avons été élus, tous autant que nous sommes ici et quand on parle de sécurité juridique, il en manque un peu puisque effectivement, sans redire ce qui a déjà été dit pertinemment mais on ne sait pas bien à quelle manière ce sera opposable ce SDER, ce schéma de développement, donc si les décisions qui seront prises ne seront pas fustigées ou pénalisées d'inéligibilité en terme de projets et donc de subsidiation ou etc etc.

Quand je ne sais pas, j'ai tendance à être paranoïaque. On ne sait jamais, si on l'interprète comme ça, ça pourra peut être nous pénaliser et donc c'est évidemment important de nous exprimer. C'est pour ça que j'ai noté que vous disiez fort heureusement que le projet n'était pas abouti donc, puisqu'il n'est pas abouti c'est donc qu'il n'est pas encore trop tard et au-delà de l'adresse aux ministres d'un gouvernement effectivement sortant puisque l'échéance électorale est ce qu'elle est, vous la connaissez autant que moi, donc, je pense qu'un débat serein thématique en première Commission ici avant la fin du mois prochain peut être utile pour le répercuter à la coordination provinciale et peut être pour faire, avec une synthèse, une adresse aux présidents de partis qui sont en mal pour l'instant de préparation de programme électoral donc, on peut supposer qu'un certain nombre d'entre eux se retrouveront, tout ou partie, sous forme de déclaration de politique régionale après le 25 mai.

Donc, attirer leur attention sur quelles sont nos préoccupations. Nous effectivement qui représentons 1.100.000 habitants donc, ce n'est pas tout à fait inutile quand on sait que cela représente un peu plus d'un tiers de la Wallonie.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial – Président.

VIII.- Questions d'actualité.

Document 13-14/A08 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'accord conclu entre la Province de Liège et la Province de Luxembourg portant sur les soins de santé et l'enseignement.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2014

Document 13-14/A09 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur la possibilité de remise en état du bâtiment classé de La Reid.

Document 13-14/A10 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial concernant la prévention du suicide.

Document 13-14/A11 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial concernant l'octroi de DEA aux postes médicaux de garde.

M. LE PRESIDENT.- Quatre points figurent à l'ordre du jour des questions d'actualité. Vous trouverez cet ordre du jour sur vos bancs.

La première question est celle de M. Fabian CULOT donc je suppose qu'à cela vous avez eu une réponse complète du Collège. Nous pouvons donc passer à la suivante et je donne la parole à Mme Marie MONVILLE, Conseillère provinciale, pour la lecture de la deuxième question.

Mme MONVILLE, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Député provincial – Président.

La Ferme provinciale de Jevoumont à La Reid sur le territoire de la commune de Theux est située dans un environnement naturel exceptionnel. Malheureusement, une partie des bâtiments se trouve dans un état de délabrement regrettable pour un immeuble de cette qualité patrimoniale.

La végétation a envahi les lieux, les murs se sont effondrés. Or, il s'agit, si mes informations sont exactes, d'un bâtiment classé. Il ne peut donc être réhabilité que suivant des normes précises qui respectent le patrimoine d'origine.

Serait-il possible, Monsieur le Député provincial-Président, de charger les sections "Construction" de l'enseignement provincial de restaurer ces bâtiments. Il s'agirait d'un projet enthousiasmant pour ces sections qui auraient ainsi la possibilité de mettre leurs compétences et leur formation au service de la mise en valeur du patrimoine provincial, avec la fierté que cela pourrait leur apporter. Il va de soi que la Régie des Bâtiments pourrait être sollicitée afin d'apporter son expertise technique audit projet.

E vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Je donne à présent la parole à M. le Député provincial – Président André GILLES pour la réponse du Collège.

M. GILLES, Député provincial-Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Voilà. Madame MONVILLE m'interroge sur la possibilité de charger les sections de construction de l'enseignement provincial de la restauration des maçonneries de l'aile droite, pour être précis, de la ferme provinciale de Jevoumont.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2014

L'idée est séduisante et je peux vous confirmer que les sections techniques de notre enseignement réalisent régulièrement des travaux d'aménagements sur le patrimoine provincial, avec l'accompagnement voulu.

Les choses sont certainement moins simples qu'il n'y paraît, en tout cas pour le cas précis de Jevoumont.

La ferme d'origine est effectivement classée comme monument, du moins en ce qui concerne les façades et toitures, ainsi que 2 cheminées du 17^{ième} siècle.

Les études de rénovation de cette aile ont d'ailleurs été dressées et un certificat de patrimoine délivré. Cependant, la procédure de subsides n'a malheureusement pas abouti, faute de programme d'occupation complet pour le bâtiment.

En effet, la priorité du Collège provincial était d'apporter un outil très spécialisé pour venir en aide au secteur agricole et sa filière animale. C'est ainsi qu'une salle de traite performante a été réalisée il n'y a, tout compte fait, pas si longtemps. Cet outil est d'ailleurs utilisé par nos écoles provinciales, l'IPEA La Reid et la Haute Ecole de la Province de Liège, mais aussi par l'Université de Liège.

Par ailleurs, le Collège provincial sera saisi prochainement d'une réflexion portant sur un processus de reconversion des missions de la ferme, en privilégiant une vocation essentiellement à destination notamment de l'enseignement provincial. Ce projet est actuellement étudié par nos services provinciaux concernés et nous y reviendrons le moment venu.

Quoiqu'il en soit, le Collège provincial n'a pas laissé le bâtiment à l'abandon puisqu'il a fait sécuriser les lieux à plusieurs reprises, en particulier durant l'année 2013 pour l'aile droite.

Vous verrez aussi, Madame MONVILLE, qu'un crédit de 10.000 € est inscrit au budget extraordinaire de 2014 pour la réparation urgente des façades de l'aile gauche.

Pour ce type d'ouvrages sur des bâtiments classés, nous devons recourir à des entreprises spécialisées et possédant l'agrément en sous-catégorie D24, excusez moi de la précision, pour la restauration de monuments.

L'enseignement provincial forme des maçons de qualité, vous partagez d'ailleurs cette conviction, vous partagez d'ailleurs cette conviction, je vous remercie, mais le programme scolaire, qui intègre certes la réhabilitation ou la rénovation de bâtiments, ne leur permet pas d'acquérir la compétence spécifique de rénovation en maçonneries anciennes. Pour cela, nos étudiants doivent poursuivre une formation complémentaire dispensée soit à la Paix-Dieu, soit par le Centre de compétence CONSTRUFORM, donc de l'IFAPME et nous sommes attentifs à cette problématique.

Nous étions d'ailleurs actuellement avec des mouvements compagnonniques liégeois, que par ailleurs, Monsieur Maxime PREVOT connaît bien puisqu'il compte leur confier une restauration en terre namuroise mais j'y reviendrais plus précisément en aparté si vous le

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2014

souhaitez mais donc, la possibilité de développer au départ, notamment du Centre d'Education et de Formation en Alternance, donc le CEFA en abrégé, des formations qui permettraient de qualifier les apprenants de « fins ovris », comme on dit en wallon, dans le domaine de la restauration de bâtiments anciens mais ça aussi, j'y reviendrai ultérieurement.

Donc, il y a une convergence je dirais de préoccupations entre votre intervention et ce que je viens de vous dire. Manifestement, je vous le confirme, on pense de l'intérêt d'aller dans ce sens là mais sur ce sujet précis, pour le moment, ce n'est pas possible mais ce n'est pas pour autant qu'on ne s'en occupe pas.

Donc la Division du Patrimoine développe parfois des chantiers-écoles, qui s'étendent sur une période de plusieurs années, mais nous risquons alors de perdre la maîtrise du planning. C'est un peu ça la problématique spécifique là-bas.

Il convient donc d'attendre le résultat de la réflexion que j'évoquais et de l'appréciation qui pourra en résulter. Je ne mets pas la réponse avant le questionnement. Nous verrons ensuite la meilleure approche possible et nous verrons ensemble quelle est la meilleure approche possible.

Voilà, donc c'est un sujet qui reviendra à tout le moins en première Commission et qui sait, en séance du Conseil. J'espère avoir répondu à votre interrogation.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial – Président. Il nous reste deux questions d'actualité et je vois que c'est Madame la Députée FIRQUET qui va répondre aux deux questions puisque Monsieur PIRE est excusé. Je propose de regrouper les deux questions et Mme FIRQUET ne viendra à la tribune qu'une seule fois pour répondre. Je donne la parole à Mme PIRMOLIN, pour la question d'actualité sur la prévention du suicide. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme PIRMOLIN, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Chers Collègues.

Madame la Députée, début février prochain, la Commission provinciale du suicide du Département des Affaires sociales de la Province de Liège organise sa 14ème Rencontre provinciale de prévention du suicide.

Les professionnels de la santé sont unanimes pour dire que les statistiques en général, et plus particulièrement celles publiées récemment, sous-estiment le phénomène du suicide ou des tentatives de suicide. A comparaison égale, le taux de suicide en Belgique est malheureusement un des plus élevés d'Europe. Tous estiment qu'il faut améliorer notre compréhension des causes et sa prévention par des études plus approfondies, des données plus précises, grâce à un véritable investissement politique.

Pourrez-vous, Madame la Députée provinciale, répondre, de manière concrète, à leur demande lors de la prochaine rencontre provinciale ? Egalement, envisagez-vous une initiative

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2014

provinciale liégeoise ou interprovinciale, via l'APW, ou encore un partenariat avec le SPF Santé Publique dans le travail de réflexion et de recherche des causes du suicide ?

Je vous en remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci. En enfin, la dernière question d'actualité sur l'octroi de défibrillateurs aux postes médicaux de garde. Je donne la parole à M. LEJEUNE. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. LEJEUNE, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Madame la Députée, Madame la Directrice générale, Chers Collègues.

Lors d'une séance précédente du Conseil, j'ai eu l'occasion de vous entretenir sur la multiplication utile des postes médicaux de garde sur le territoire de notre province.

Je ne reviens pas aujourd'hui sur la question du financement de ceux-ci, qu'il soit provincial et/ou fédéral, nous avons eu l'occasion d'entendre à ce propos les réponses du Député PIRE.

Je profite seulement de l'ouverture officielle récente du poste médical de garde de la Basse Meuse pour évoquer un point d'actualité.

Des contacts pris avec plusieurs praticiens, il ressort que ce poste médical de garde devrait rapidement et avantageusement pouvoir disposer d'un défibrillateur.

Nous savons qu'un marché provincial est proposé aux institutions et associations et donc, à l'instar c'est ma proposition, c'est la proposition du groupe cdH-CSP, à l'instar du Ministre Antoine qui a fourni, à titre gracieux, des défibrillateurs aux clubs sportifs, le groupe cdH-CSP propose au Collège provincial de réfléchir à l'opportunité d'en faire de même et de fournir à titre gracieux, à chaque poste médical de garde, un DEA pris dans le stock du marché provincial.

Je souhaite vous entendre sur ce point et vous en remercie déjà.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Je donne à présent la parole à Mme la Députée provinciale Katty FIRQUET pour la réponse du Collège.

Mme FIRQUET, Députée provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Madame la Conseillère, je vous remercie tout d'abord de rebondir sur l'actualité provinciale, en l'occurrence la 14ème rencontre provinciale de prévention du suicide qui aura pour thème cette année : le suicide et le milieu éducatif et qui aura donc bien lieu la semaine prochaine.

Déjà 14 rencontres, vous l'avez dit, mais plus de 20 années que le Département des Affaires sociales s'est investi dans la prévention du suicide, avec aujourd'hui un service renforcé, une équipe pluridisciplinaire et beaucoup, beaucoup de projets.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2014

Je ne répéterais pas tout l'historique ou le catalogue des actions provinciales en la matière. Je l'ai fait ici même, il y a un an à peu près, en réponse à une question de Mme Jadin mais aussi en septembre dernier lors de la journée internationale de prévention du suicide avec l'accueil d'une délégation québécoise, porteuse de projets dont je vous reparlerai d'ailleurs en Commission notamment.

Dans le rapport d'activité à venir, pour l'année 2013, vous pourrez mesurer le dynamisme dont fait preuve notre Province sur la prévention du suicide, un dynamisme qui est par ailleurs souvent pris en exemple ailleurs en Belgique et il est important de le dire et de le faire savoir.

Je voudrais juste épingler rapidement les conventions de collaboration et de formation déjà signées ou qui le seront dans les prochaines semaines autour du seul mais ambitieux, il faut bien l'avouer, projet Sentinelles, pour illustrer ce dynamisme. Ainsi, nos partenaires ou futurs partenaires sont Télé-Accueil, l'entreprise Magotteaux, l'Union des Agricultrices wallonnes, les zones de police de Huy, de Meuse-Hesbaye et de Liège, le service de bénévoles Hestia de la Croix-Rouge et l'Union des Classes moyennes.

Tous ont manifesté, voire déjà signé pour la plupart d'entre eux, une convention avec la Province de Liège pour implémenter des sentinelles dans leur milieu de travail. J'ajoute à cela qu'au niveau provincial une formation à la prévention du suicide est programmée pour les cadres intermédiaires pendant cette année et que les contacts initiés dès septembre avec la direction de l'Enseignement provincial aboutiront rapidement à des projets concrets. J'y reviendrai.

J'en viens donc à votre question. Nous avons, Mme la Conseillère provinciale, manifestement lu les mêmes articles de presse ou compte-rendu de questions parlementaires. Je partage évidemment les mêmes constats, les mêmes précautions quant aux chiffres lorsqu'ils ne proviennent pas de statistiques officielles et scientifiquement établies. Mais surtout, je partage les mêmes objectifs que ceux exprimés tant par la Région wallonne que par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces objectifs portent aussi bien sur la prévention que sur la postvention du suicide. Une approche que nous privilégions d'ailleurs depuis déjà plusieurs années en Province de Liège.

De manière concrète, dans le cadre d'une approche interprovinciale, toute hypothèse de travail avec l'APW n'est pas à exclure, sur le principe, mais ne constitue pas une démarche évidente dans la mesure où la Province de Liège est la seule Province à consacrer spécifiquement un service entier à la prévention du Suicide. Je ne doute pas que cette question préoccupe l'ensemble de des Députés aux Affaires sociales des autres Provinces, mais chaque Province, vous le savez, a ses propres priorités.

Au niveau de la Région wallonne, la Province de Liège a participé activement en 2012 au groupe de travail visant à établir des recommandations quant aux axes prioritaires d'un plan wallon de prévention du suicide. Ces recommandations ont été remises au gouvernement wallon et parmi les axes prioritaires, l'axe V à la rédaction duquel notre représentant au sein du groupe a beaucoup contribué répond spécifiquement à votre souci, à savoir le « Développement de la recherche en prévention du suicide ». Il appartient maintenant au

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2014

gouvernement de déterminer la suite qu'il réservera à ce travail, notamment de le rendre public ou pas, mais tous les éléments sont là.

Parallèlement à cela, nous sommes régulièrement en contact avec la Région flamande, avec l'Association Québécoise de Préventions du Suicide ainsi qu'avec les Centres de prévention du suicide suisses et ce, afin de former nos équipes aux bonnes pratiques, c'est important, ainsi qu'aux nouvelles approches qui pourraient être développés par leurs soins.

De la même façon, nous collaborons et discutons aussi avec le Centre de Prévention du Suicide de Bruxelles et UN PASS dans l'IMPASSE de Namur qui est devenu depuis peu le Centre de référence de la Région wallonne en matière de prévention du suicide.

Pour votre complète information, vous devez savoir que notre service provincial de prévention du suicide a contribué à la rédaction de recommandations pour les Médias à la demande et en collaboration avec la Communauté française. De même, il s'est fortement impliqué dans le plan de prévention du suicide mis en place au niveau national cette fois par INFRABEL.

Enfin, notre service prévention du suicide participe également aux travaux d'Eurogenas pour « Régions européennes renforçant l'action contre le suicide » fondé par le Programme de Santé de l'Union Européenne et qui, actuellement, met l'accent plus spécifiquement sur des interventions ou des recommandations à destination du personnel scolaire.

Et c'est ainsi que j'en reviens à notre 14ème rencontre de prévention du suicide de la semaine prochaine axé justement sur le milieu éducatif. Dans la foulée de nos amis québécois venus vous vous en rappelez sûrement en septembre dernier, nos services envisagent avec le Département de l'Enseignement de mettre en œuvre le programme québécois de promotion de la santé mentale positive, c'est tout nouveau chez nous, un programme labellisé « JE TIENS LA ROUTE » et qui vise à accroître la résilience et les aptitudes d'adaptation des étudiants. Avec la formation de Sentinelles en milieu scolaire, la prévention du suicide se renforcera ainsi considérablement, nous l'espérons en tout cas, au niveau de nos adolescents.

Il y aura d'autres initiatives, je ne peux les citer toutes ici, mais je ne manquerai pas de vous tenir informée de l'évolution de nos pratiques et des progrès que nous pourrons, je l'espère, engranger en matière de prévention du suicide.

Il faut se souvenir que chaque initiative que la Province de Liège peut mettre en place grâce au réseau de partenaires élaborés au fil des ans, prend du temps et nécessite une analyse, un bilan, avant de tenter les étendre le plus largement possible.

J'espère avoir répondu à votre question.

Monsieur LEJEUNE, vous interrogez Monsieur PIRE, et il tient par mon intermédiaire à vous remercier pour cette question sur les soutiens provinciaux apportés dans le domaine de l'aide médicale urgente et plus précisément sur l'octroi de DEA pour les postes médicaux de garde.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2014

Avant de répondre, il semble important de vous présenter le bilan sur cette opération provinciale qui a déjà sauvé des vies et qui, il faut le rappeler, est une préoccupation du Collège provincial depuis déjà 2006.

Sachez que la volonté du Collège provincial depuis ces 8 dernières années, est d'équiper en DEA un maximum d'établissements sur l'ensemble du territoire provincial pour que le plus grand nombre de citoyens puisse évidemment en bénéficier.

L'utilisation d'un défibrillateur a montré à de nombreuses reprises, malheureusement et heureusement, toute son importance en cas d'incidents cardiaques.

Nous sommes donc, je l'espère, au moins d'accord sur une chose : Il en faut un maximum sur le terrain.

Pour mémoire, en 2006, 36 établissements provinciaux bénéficiaient d'un DEA. En 2013, le Collège provincial a décidé d'en équiper l'ensemble des 400 établissements provinciaux établis sur 100 sites différents qui ne l'avaient pas encore été.

Ainsi, chaque établissement provincial dispose à présent d'un DEA disponible dans les 5 minutes, délai optimal d'intervention.

Il me paraît également utile de préciser qu'une formation spécifique est dispensée auprès de 600 membres du personnel provincial par l'École Provinciale d'Aide Médicale Urgente (EPAMU) et ce, en parfaite synergie avec le Département de la Formation.

En parallèle à ces acquisitions provinciales et dans le cadre du développement d'une politique d'aide aux communes, le Collège provincial a invité en 2009 puis en 2013, les pouvoirs locaux, les associations diverses et les clubs sportifs ayant leur siège sur le territoire de la province de Liège à s'associer, au bénéfice du plus large public possible, à son marché public afin d'obtenir les meilleurs prix.

En 2009, ce marché groupé a récolté un franc succès et ce sont 65 nouveaux appareils qui ont été installés dans les communes et les associations.

En ce qui concerne l'actuel marché groupé, valable jusqu'au 29 avril 2014, 285 appareils ont été, à ce jour, commandés au travers de 43 communes, 8 CPAS, 6 écoles, 1 zone de Police, 22 clubs de sports et 5 associations.

Vous en conviendrez, il s'agit d'un indéniable succès de soutien aux pouvoirs locaux et donc, inévitablement, aux citoyens.

Pour en revenir à votre question d'octroi de DEA aux postes médicaux de garde, je me permets de vous rappeler que l'INAMI finance non seulement les frais de fonctionnement récurant de ces postes mais aussi les frais d'installation.

Ainsi, et dans ce cadre, si les médecins concernés estiment qu'un appareillage spécifique de réanimation leur est nécessaire, il pourrait faire apparaître dans leur demande de

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2014

subvention auprès de l'INAMI.

Vous aurez appris comme moi que la Ministre de la Santé publique, Madame Laurette ONKELINX, a prévu de débloquer un montant d'un million d'euros sur son budget 2014, pour les services de gardes médicales établis sur l'ensemble du territoire belge.

Par ailleurs, le 14 octobre dernier, le Conseil général de l'INAMI a approuvé l'inscription au budget fédéral 2014 d'un important montant de près de 3 millions d'euros pour le soutien aux maisons de garde qui, outre un subside récurrent de fonctionnement, reçoivent un subside de lancement pour couvrir les investissements de départ.

Au vu de ces derniers développements, vous comprendrez que la Province de Liège laisse au Gouvernement fédéral l'initiative dans ce dossier.

Bien sûr, si le poste médical de garde a son siège en province de Liège, il est invité à participer, lui aussi, au marché groupé qui, je le rappelle, reste ouvert jusqu'au 29 avril 2014.

J'espère avoir répondu à votre question et vous remercie pour tout.

IX.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial**Document 13-14/118 : Accord de coopération entre la Communauté germanophone, la Province de Liège et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour (document 13-14/118).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil provincial en date du 20 janvier dernier.

J'invite le rapporteur M. José SPITS à la tribune pour nous donner certaines explications relatives à ce document. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. SPITS, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Madame la Députée, Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale, Chers Collègues.

Je vais donc vous faire le rapport sur le point 2 de l'ordre du jour du Bureau du Conseil du 20 janvier concernant donc ce document, concernant l'accord de coopération entre la Communauté germanophone, la Province de Liège et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones.

Monsieur le Président donne d'abord lecture du point et passe donc la parole à Mme la Directrice générale qui nous précise et qui nous explique que fort de l'évaluation positive et

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2014

des accords précédents et surtout d'une meilleure connaissance réciproque des deux Institutions, le Gouvernement de la Communauté germanophone et la Province de Liège ont souhaité poursuivre, redéfinir et développer leurs relations pour l'avenir.

Le Collège provincial a donc rencontré le Gouvernement au sujet des perspectives concrètes de reconduction d'un accord entre ces deux Institutions pour les années 2013 à 2015 afin d'assurer l'indispensable prolongement sans interruption des effets des accords précédents.

Madame la Directrice générale nous précise encore que le montant du nouvel accord est estimé à environ 750.000 € à répartir sur les 3 années et qu'il est supérieur d'environ 75.000 € par rapport à l'accord précédent.

Elle nous dit également que ce nouvel accord de coopération a été envisagé sous la forme tripartite et non plus pluripartite en y associant la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones afin d'assurer une approche parfaitement coordonnée et destinée à satisfaire les besoins d'une même population par la réunion et le partage des moyens des entités concernées au premier plan.

Le point est alors soumis au vote et est adopté par 6 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. J'ai déjà une demande d'intervention de M. MOCKEL, Mme JADIN, M. FRANZEN et M. OSSEMANN. Qui l'eu cru ? Allons-y ! Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. MOCKEL, Conseiller provincial (à la tribune).- Tant que vous ne dites pas « la bande des quatre » Monsieur le Président ça va !

(Rires)

Monsieur le Président, Madame la Directrice générale, Chers Collègues. Le groupe ECOLO, à une nuance près, votera positivement cet accord même si c'est faute de mieux.

Je dois dire que j'étais fort curieux quand on nous a remis le nouvel accord. En parcourant les pages et surtout en comparant avec l'accord précédent de 2008, je dois dire que la curiosité a fait place à la déception. J'avais beau lire et relire, reprendre les chapitres et rien à faire.

Si je prends d'abord maintenant côté chiffres, le nerf de la guerre comme on dit, généralement, les montants cités dans l'accord n'évoluent pas ou pas assez alors qu'en six ans, les coûts et les salaires ont bel et bien augmentés pour les associations susceptibles de recevoir une subvention provinciale via cet accord.

Ci et là, on trouve une accentuation légèrement différente comme un montant de

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2014

15.000 € que les 9 communes germanophones pourront se diviser, s'accorder pour les encore plus nombreux projets et associations culturelles ou les 5.000 € spécialement réservés à l'association culturelle socialiste.

Le Collège provincial annonce que l'accord signifie une hausse de l'enveloppe globale d'un peu plus de 11 %. Si vous prenez l'accord et comparez avec l'accord précédent de 2008, c'est invérifiable puisqu'un désavantage aussi de l'accord, tout n'est pas chiffré et d'ailleurs jusqu'à présent, on n'a pas reçu de tableau ou quelque chose de ce genre qui nous aurait permis de chiffrer les différentes mesures puisque ça a été certainement fait.

D'ailleurs, l'accord laisse parfois même plus de points d'interrogation qu'avant, aussi pour les associations, ainsi je donne un exemple qui s'explique peut être techniquement mais pour la lisibilité, pour ceux qui sont concernés, c'est quand même moins : l'accord de 2008 prévoyait encore pour le service d'aide familiale de la « Frowe liga » en communauté germanophone une subvention bien précise et chiffrée. Maintenant, aucun chiffre n'apparaît dans le nouvel accord.

Même en supposant que l'enveloppe est vraiment augmentée de 11 %, au niveau des moyens c'est quand même une régression.

Prenons l'indice santé, l'indice santé qui a quand même été lissé maintes fois les dernières années, en janvier 2008, il était à 106,22 points. En décembre 2013 il était à 122,84. Ca fait une augmentation de presque 16 %.

On peut aussi prendre l'aspect financier par l'autre bout, par l'évolution des recettes provinciales. Pour le budget 2008, la Province prévoyait de récolter auprès de ses citoyens 134,5 millions en précompte immobilier. Le budget 2014 prévoit 173,8 millions, soit presque 30 % en plus.

Les recettes récoltées auprès des citoyens ont bien plus augmenté que le retour qui pouvait en être attendu.

En conclusion de l'aspect financier, j'espère que les demandes émanant d'associations situées dans les communes germanophones ne seront plus, comme par le passé, parfois refusées si leurs projets ne se trouvent pas dans l'accord.

Monsieur le Président du Collège m'avait, il y a quelques mois, rassuré à cette tribune que dans le futur, ce ne sera plus le cas. Ce sera peut être un moyen de dépasser cet accord, fut-ce alors de manière unilatérale.

Si je prends l'accord par la durée maintenant, c'est important d'avoir des accords à long terme, je sais qu'il y a des élections, des échéances etc, mais quand même, y a-t-il un peu de long terme à défaut de moyens conséquents.

Non malheureusement, cet accord entre en vigueur avec 13 mois de retard, il ne vaudra que jusque 2015.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2014

M. GILLES, Député provincial-Président (de son banc).- Ce n'est pas de notre faute !

M. MOCKEL, Conseiller (à la tribune).- Je l'ai dit, je n'ai jusque maintenant jamais attribué une faute ou une erreur, quoi que ce soit, à l'un ou l'autre côté et ce n'est peut être pas un hasard, certainement pas. Je présente les choses comment je vois l'accord tel qu'il m'est présenté.

Donc, cet accord entre avec 13 mois de retard, il ne vaut que jusque 2015. Donc, on a dû faire de la politique courante, en reprend les chiffres anciens, on n'a pas maintenant prévu beaucoup de temps et de place pour développer quelque chose de nouveau.

Même s'il fallait inclure les communes, peut être que ça a pris du temps mais ça ne peut pas tout expliquer. Basiquement je dirais, on savait depuis 2008 que l'accord se terminerai fin 2012.

Si je prends maintenant l'accord par l'aspect de la nouveauté, de la créativité, à défaut de moyens et de durée, est-ce un accord novateur, créatif ? Là aussi, c'est plutôt la déception. Peu d'innovation mis à part l'inclusion des communes qui relève pour moi peut être plus un aspect de stratégie politique qu'une volonté d'innovation et c'est vrai, une créativité au niveau des grands événements.

Si l'ancien accord prévoyait des soutiens pour les tournois de tennis juniors, une collaboration pour obtenir des étapes du Tour de Belgique cycliste en Communauté germanophone, le nouvel accord prévoit, je cite « que les parties mèneront de concert une réflexion sur les carnivals qui ont lieu annuellement en Communauté germanophone.

Un peu plus loin, on précise que la Province sera invitée aux réceptions des Princes Carnaval réalisés par la Communauté germanophone. Je trouve cela très sympa de permettre aux responsables politiques de bassins de vie bien différents de faire un peu plus connaissance mais fallait-il couler cela dans un accord de coopération ?

On peut tous se réjouir qu'un accord ait été trouvé mais en conclusion, je ne suis pas loin de penser que c'est de l'immobilisme car rien n'a bougé vraiment.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Mme JADIN. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme JADIN, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Monsieur le Député-Président, Madame et Messieurs les Députés, Chers Collègues.

C'est avec grande impatience que j'ai attendu ce nouvel accord de coopération car, pour rappel celui-ci, et Monsieur MOCKEL l'a rappelé ci-avant, l'accord de coopération devait en principe être présenté en décembre 2012, voire début de l'année 2013. Nous voilà en 2014 mais tel qu'on dit chez moi « Was lange währt wird endlich gut » ou alors « le jeu en vaut la

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2014

chandelle » si vous préférez.

Coopérer n'est pas simplement une question d'argent, je le dis et le redis. C'est aussi une question de bon sens. Cet accord, qui nous est aujourd'hui présenté et soumis pour approbation par le Collège a retenu toute mon attention et même si je vous promets de ne pas être très longue, j'aimerais quand même vous faire part de mes observations.

D'une manière générale, il convient de soulever trois particularités quant à ce nouvel accord de coopération.

Premièrement, une meilleure compréhension entre les différents protagonistes. Il fut un temps où les discussions étaient plutôt difficiles et même si la naissance de ce nouvel accord de coopération fut laborieuse et longue, je prends acte du fait que les négociations ont eu lieu dans le respect mutuel des deux institutions auxquelles je suis particulièrement attachée.

Deuxièmement, l'intervention d'un nouvel acteur : la Conférence des Bourgmestres des Communes germanophones. Cet élément est nouveau et j'en félicite le Collège car cela prouve que malgré nos différences linguistiques, la Province de Liège est véritablement l'amie des communes, de toutes les communes.

Ceci s'inscrit par ailleurs, parfaitement dans la politique générale de notre Province dont pour rappel, l'un des axes prioritaires est la supracommunalité et l'aide aux communes. L'association de la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones est donc cohérente car elle permet de contrer et de satisfaire davantage les besoins de la population de langue allemande.

Troisièmement, la continuité. Le montant du nouvel accord de coopération est estimé à environ 700.000 € à répartir sur une période de 3 ans, à savoir jusque 2015. Qu'il me soit tout de même ici permis de...

M. GILLES, Député provincial – Président (de son banc).- 750.000 €, pas 700.000 comme vous l'avez dit.

Mme JADIN, Conseillère provinciale (à la tribune).- Ah oui, 750.000 €. Je suis désolée. Mais qu'il me soit tout de même permis ici de soulever certains points qui me tiennent particulièrement à cœur. Je n'énumérerai pas chaque point de l'accord de coopération mais voilà, il y a quand même trois points qui me tiennent particulièrement à cœur, à savoir l'enseignement et la formation.

La Province de Liège, tel qu'on le lit dans l'accord de coopération et la Communauté germanophone conviennent, dans le cadre de l'accord, de mettre en œuvre un service spécifique d'accrochage scolaire et affecteront chacune à cette nouvelle unité appelée Espace Tremplin un équivalent temps plein pour les tâches de formateur- éducateur.

Je présume qu'ici, cet engagement de cet équivalent temps plein n'est pas compté dans les 750.000 € ? Que c'est fait en plus ? Je partage cette approche qui mérite d'être effectivement d'être soutenue.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2014

Par ailleurs, l'apprentissage des langues me tient particulièrement à cœur. La maîtrise de plusieurs langues étrangères est un atout incroyable. Je suis heureuse de lire qu'un budget lui est consacré mais je regrette quand même qu'il ne soit pas plus important que les 2.500 € qui lui sont octroyés.

Le développement culturel et sportif. Ah la culture ! La culture se taille la part du lion comme on dit. C'est probablement le poste le plus important de l'accord de coopération et pour cause. La culture régit chaque aspect de notre vie et, comme la plupart des gens, nous n'en sommes pas toujours conscients.

La culture s'acquiert et s'oublie raison pour laquelle il est crucial de soutenir le développement car la culture permet à ceux qui partagent une culture semblable de communiquer les uns avec les autres. Je ne peux donc que me réjouir de ce volet.

Le développement économique maintenant. C'est ici que la région de langue allemande présente un grand avantage pour la Province de Liège. En effet, en tant que région frontalière, comptant l'Allemagne, les Pays-Bas et le Luxembourg parmi ses voisins directs, les institutions de la DG, comme on dit chez moi, entretiennent de nombreux contacts et relations transfrontalières, raison pour laquelle il est indispensable pour la Province de ce concerter avec la Communauté germanophone dans le cadre de nombreux projets à venir, tels que le projet Interreg V, consacré à l'Euregio Meuse Rhin.

Mais je ne doute guère que la collaboration entre les deux institutions s'intensifiera encore davantage.

En conclusion, vous l'aurez compris, je suis ravie de voir enfin cet accord voir le jour et voterai évidemment en faveur de cet accord. Mais je me permets toutefois de nouveau de préciser que cet accord n'empêche en rien la Province de Liège d'intervenir en dehors de cet accord en Communauté germanophone et de soutenir des projets ponctuels organisés sur le territoire de la province en région de langue allemande.

La Province le fait et le fera encore davantage à l'avenir, je suis certaine, n'est-ce pas Monsieur le Député – Président ? N'est-ce pas aussi Madame la Députée FIRQUET car si je peux me permettre de répondre à l'intervention de M. MOCKEL par rapport à la Frown liga, étant membre de la quatrième Commission donc la Commission des Affaires Sociales, sachez que la Province soutient déjà cette asbl et ceci, en dehors du cadre de l'accord de coopération.

Vielen Dank für ihre Aufmerksamkeit, je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. M. FRANZEN. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. FRANZEN, Conseiller provincial (à la tribune).- Monsieur le Président, Chers membres du Collège, Mesdames, Messieurs.

Je dois vous prévenir parce que je vais présenter une grande partie de mon discours en Allemand. Je parle ici comme habitant de la Communauté germanophone et membre du parti

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2014

CSP. Avec mon discours en Allemand, je veux souligner les demandes de la Communauté germanophone.

Vous serez probablement en mesure de deviner le contenu de mon intervention, et je parie que vous avez certainement raison avec vos suppositions.

Heute reden wir über ein sehr umstrittenes Dokument... Das 4. Abkommen zwischen der Provinz Lüttich und der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens – und zum 1. Mal mit einem dritten Partner, nämlich den neun deutschsprachigen Gemeinden.

Zunächst zum Positiven:

Ich begrüße es sehr, dass man sich bei der Ausarbeitung zu diesem Abkommen endlich durchsetzen konnte, die 9 deutschsprachigen Gemeinden mit in die Gespräche einzubeziehen und ein trilaterales Abkommen zu gestalten.

Ich kann mir vorstellen, wie schwer es sein musste unserer Regierung in der DG davon zu überzeugen.

War es doch in der Vergangenheit schon mehrmals der Wunsch der Provinzregierung gewesen, dass die Runde der Partner ausgeweitet würde – was aber bisher nie umgesetzt wurde.

Die Initiative der Provinzregierung, welche die cdH/CSP immer gefordert und unterstützt hat, ist in jedem Fall begrüßenswert. Genau so wie die „Supracommunalité“, ist dies ein gutes Werkzeug, welches gewinnbringend eingesetzt werden muss! Hoffentlich können die Angebote von den Gemeinden genutzt werden und bringen so jedem Bürger der DG einen Mehrwert.

Durch diese Formel hätte neuer Wind in dieses Abkommen kommen können, leider aber weht dieser nicht durch das gesamte Dokument.

Denn der restliche Vertrag wirkt geradezu verstaubt und eingerostet.

Auch was die Evaluation des letzten Abkommens angeht, macht sich Ernüchterung breit.

In der Präambel ist zwar zu lesen, dass das vergangene Abkommen positiv evaluiert wurde.

Aha, aber wo steht das geschrieben? Wer hat diese Bewertung denn durchgeführt? Mir wurde keine Bewertung vorgelegt.

Hier scheint es Usus zu sein, denn in der Vergangenheit wurde auch ständig von einer positiven Bewertung gesprochen, obschon diese auch bei Nachfrage nie jemand zu Gesicht bekommen hat.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2014

Als sehr demokratisch kann ich diese Evaluation daher nicht bezeichnen.

Meine Damen und Herren,

Grundsätzlich ist gegen die Idee eines solchen Abkommens nichts einzuwenden, doch dann muss es tatsächliche Mehrwerte schaffen.

In der vorliegenden Form kommt es aber mehr als Alibi und unseriös rüber:

Das vorherige Abkommen endete mit dem Jahr 2012 und die Verhandlungen für das nun vorliegende Dokument haben 1 Jahr in Anspruch genommen. Da könnte man sich doch vorstellen, dass nun ein gut ausgearbeitetes Abkommen vorliegen müsste – Doch dies bleibt weiterhin ein Traum!

Nach wie vor sind wir von der CSP der Meinung, dass nicht genügend Mittel in diesem Abkommen vorgesehen sind. Zusätzlich bringt dieses späte Vorbringen des Abkommens nur Verwirrung und falsche Vorfreude

So nahmen einige meiner Provinzialratskollegen bei Begutachtung des Haushaltes 2014 an, dass gewisse Unterstützungen seitens der Provinz um 100% erhöht wurden und dankten der hiesigen Regierung schon dafür. Doch das war keine Erhöhung, denn es handelt sich ganz einfach um eine einmalige doppelte Eintragung in den Haushalt 2014, um den Betrag für 2013 rückwirkend auszahlen zu können.

Um es auf eine einfache Formel zu bringen:

Abgesehen vom Kapitel mit den Gemeinden ist das neue Abkommen ein Abklatsch des vorherigen Abkommens. Hier wurden nur vereinzelte Beträge geringfügig angehoben und die meisten Punkte kommen einem wie „copier-coller“ vor.

Also nichts von dem angekündigten „größeren Stück vom Kuchen“!

Betrachtet man sich z.B. die Unterstützung des BRF, so stieg die Summe von 75.000 Euro in 2008 auf 80.000 Euro in 2014 an. Diese Erhöhung kommt nicht einmal dem Betrag der Indexierung nahe!

Andere Posten wurden – wie bereits erwähnt – gar nicht erhöht.

Das wäre aber nach der Erhöhung der Immobiliensteuer wohl das Mindeste gewesen.

Diese Steuererhöhung, die die PS-MR-Regierung Ende 2012 eingeführt hat, hat der Provinz erhebliche Mehreinnahmen seitens der DG beschert! Momentan steht die Provinz bei Einnahmen von rund 16 Mio. €. Und in die DG fließen noch keine 10% zurück.

Und was merken wir davon in der DG ? Durch dieses Abkommen nicht wesentlich mehr.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2014

Das muss man sich mal vorstellen : In der Schule würde man bei 10% eine 1 auf 10 erhalten! Und ich glaube nicht, dass dann jemand jubeln würde und sagt: „Das hast du gut gemacht!“! Das können auch guter Wille, aber falsche Antworten in den übrigen 90% nicht ändern!

Manch einer würde nun sagen, dass wir zu viel verlangen, aber ich finde es nur gerechtfertigt.

Als Bürger der Deutschsprachigen Gemeinschaft sehe ich unsere Forderung nach einer provinzfreien Deutschsprachigen Gemeinschaft und der Übertragung der Kompetenzen und der dazugehörigen Mittel hiermit nur bestärkt.

Ein Auschecken scheint ja unter diesen Bedingungen schon fast überfällig.

Und ja, natürlich wird die Provinzregierung sagen, dass die Bürger der DG die gleichen Möglichkeiten haben, wie alle anderen Menschen der Provinz, aber hier verbergen sich bekanntlich auch zahlreiche Schwierigkeiten.

Angefangen mit den Übersetzungen und Publikationen in deutscher Sprache, welche zwar nach und nach erscheinen, doch bleibt die deutschsprachige Internetseite mit Formularen usw. vernachlässigt!

Dann ist da noch das Problem des doppelten Verwaltungsaufwands: Die DG übt rund 80% der Provinzzuständigkeiten schon selbst aus, wodurch Zuschussanträge von Seiten der DG noch oft durchfallen und nicht berücksichtigt werden.

Meine Damen und Herren,

Ich weiß, dass unsere Forderungen in diesem Hause nicht gerne gehört werden.

Wollte die Provinz dem aber widersprechen (etwas entgegensetzen), hätte sie im Kooperationsabkommen ein klares Zeichen setzen können und die Mittel entschieden erhöht.

(Traduction du passage en allemand)

« Il est question aujourd'hui d'un document très controversé. Le 4^e accord entre la Province de Liège et la Communauté germanophone de Belgique et, pour la première fois, avec un troisième partenaire, à savoir les neuf communes germanophones.

Passons d'abord le positif en revue. Je me réjouis fortement du fait que, dans l'élaboration de cet accord, on a enfin pu s'imposer d'impliquer les 9 communes germanophones dans les discussions et de concevoir un accord trilatéral.

Je peux m'imaginer à quel point cela devait être difficile de convaincre notre gouvernement de la CG. Cela avait déjà plusieurs fois par le passé été le souhait du gouvernement provincial que l'assemblée des partenaires soit élargie – cela n'avait pourtant jamais été appliqué jusqu'à présent.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2014

L'initiative du gouvernement provincial, laquelle le cdH/CSP a toujours revendiquée et soutenue, mérite dans tous les cas d'être saluée. Tout comme la « supracommunalité », il s'agit d'un bon instrument qui doit être mis en place de manière efficace. Espérons que les propositions des communes puissent être mises à profit et apportent ainsi une plus-value à chaque citoyen de la CG.

Avec cette formule, un vent nouveau aurait pu souffler sur cet accord. Malheureusement, celui-ci ne souffle pas sur l'entièreté du document. Car le reste de la convention a, pour ainsi dire, un effet poussiéreux et sclérosé.

Pour ce qui est de l'évaluation du dernier accord, là aussi la désillusion gagne. On peut lire dans le préambule que l'accord précédent a été évalué de manière positive.

Ah bon ?! Et où cela est-il écrit ? Qui donc a réalisé cette évaluation ? Aucune évaluation ne m'a été présentée. Il semble que ce soit coutume ici, car dans le passé aussi on a en permanence parlé d'une évaluation positive bien que personne n'ait jamais eu l'occasion de voir cette dernière quand elle était demandée. Conséquemment, je ne peux pas dire de cette évaluation qu'elle soit très démocratique.

Mesdames et Messieurs. En principe, il n'y a rien à objecter à l'idée d'un tel accord, mais il doit alors générer des plus-values authentiques. Dans sa présente forme, il passe plutôt comme un alibi et une fumisterie.

L'accord précédent a pris fin en 2012 et les négociations pour le document ci-présent ont pris une année. On pourrait alors tout de même s'imaginer que, désormais, il doit y avoir un accord bien élaboré - pourtant, cela demeure toujours au stade du rêve !

Au CSP, nous sommes encore et toujours d'avis que des moyens prévus dans cet accord sont insatisfaisants. De plus, la présentation tardive de l'accord ne provoque que désarroi et fausse joie anticipée.

Ainsi, en examinant le budget de 2014, certains de mes collègues du Conseil provincial ont supposé que diverses aides de la Province de Liège ont été augmentées de 100% et en remerciaient déjà le gouvernement local. Pourtant, ce n'était en rien une augmentation, car il s'agit tout simplement d'une insertion unique double dans le budget de 2014 afin de pouvoir payer rétroactivement le montant de 2013.

Pour résumer les choses de manière simple : mis à part le chapitre sur les communes, le nouvel accord n'est qu'un calque de l'accord précédent. Seulement des montants isolés ont été augmentés de manière insignifiante et la plupart des points donnent l'impression d'un « copier-coller ». Une « plus grosse part de gâteau », telle qu'annoncée, n'existe donc pas.

Si l'on considère, par exemple, le soutien à la BRF, la somme est portée de 75.000 euros en 2008 à 80.000 euros en 2014. Cette augmentation ne se couvre même pas le montant de l'indexation. D'autres postes n'ont, comme déjà mentionné, pas du tout été augmentés. Cela aurait pourtant été un minimum suite à l'augmentation de l'impôt immobilier.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2014

Cette augmentation des impôts que le gouvernement PS-MR a introduite fin 2012, a accordé à la Province des excédents de recettes considérables de la part de la CG ! Actuellement, la Province a des recettes d'environ 16 millions €. Et même pas 10% ne sont ristournés à la CG.

Et que voyons-nous de cela en CG ? Dans cet accord, pas beaucoup plus que ça. Rendez-vous compte. A l'école, on nous apprend que 10% représente un rapport de 1 sur 10 ! Et je ne crois pas qu'alors on jubilerait et s'extasierait : « Bon travail ! » ! Un peu de bonne volonté, mais de mauvaises réponses pour les 90% restants ne peuvent rien y changer ! Plus d'un dirait maintenant que nous exigeons beaucoup, mais je trouve cela purement justifié.

En tant que citoyen de la Communauté germanophone, je suis conforté dans notre revendication d'une Communauté germanophone indépendante de la Province et dans le transfert des compétences et des moyens s'y rapportant. Dans ces conditions, un reversement [des sommes perçues] se fait déjà attendre depuis longtemps.

Eh oui, évidemment, le gouvernement provincial prétendra que les citoyens de la CG disposent des mêmes possibilités que toutes les autres personnes de la Province mais, comme chacun sait, de nombreuses difficultés se cachent ici.

A commencer par les traductions et les publications en langue allemande, lesquelles, il est vrai, paraissent petit à petit. Cependant, le site Internet en langue allemande avec les formulaires etc. demeure négligé ! Il y a encore le problème de la double charge administrative : la CG exerce déjà elle-même à peu près 80% des compétences provinciales, et trop souvent, les demandes de subsides de la CG ne sont pas prises en considération et rejetées.

Mesdames et Messieurs, je sais que vous n'aimez pas entendre nos revendications dans cette enceinte. Si la Province voulait les contredire (proposer autre chose), elle aurait pu donner un signal clair dans cet accord de coopération et augmenter les moyens de manière significative ».

En bref, dans ce partenariat, trop peu de ressources sont investies directement dans la Communauté germanophone. Cela malgré l'augmentation de l'impôt.

Louable sera l'inclusion des neuf Communautés germanophones et le projet de la Supracommunalité, où nous espérons d'apprendre une valeur élevée pour les citoyens de la Communauté germanophone par rapport au l'ancien accord. Ici, les représentants de la Conférence des Bourgmestres ont bien négocié.

Les résultats des négociations entre la Province et la Communauté germanophone sont tout simplement décevants.

À notre avis, à notre avis, avis du CSP, on ne peut pas être satisfaits avec cet accord et avec mon refus, je tiens à faire clairement connaître la position des habitants de la Communauté germanophone une fois de plus.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2014

Ich danke Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit

(Avant qu'il ne quitte la tribune, M. le Président interpelle M. FRANZEN en langue allemande puis reprend en français)

M. LE PRESIDENT.- Monsieur FRANZEN, je vous demande simplement, il n'y a pas de problème que l'on parle en allemand ici mais que l'on puisse avoir les textes en français pour que l'on puisse répondre directement. Ca va ? Merci.

Il me reste une intervention. M. OSSEMANN. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. OSSEMANN, Conseiller provincial (à la tribune).- Bonjour, je suis désolé je ne sais pas parler l'Allemande donc je vais parler le Français. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale, Monsieur le Député – Président, Madame et Monsieur le Député.

Voilà, moi je ne vais pas répéter des choses qui ont déjà été dites et j'ai oublié mon manuscrit car beaucoup de choses ont déjà été dites.

Et voilà, la seule chose que je voudrais vous dire c'est vrai que mes collègues ont déjà dit, ça pourrait être toujours plus, c'est clair. Il est aussi clair qu'on est en retard mais en principe ça ne change pas grand-chose.

Cette fois-ci on fait une convention pour 3 ans, c'est-à-dire une convention tripartite. Dans le temps c'était toujours une convention bipartite. Et ça, moi je pense, c'est déjà quelque chose de très positif. Peut être aussi financièrement pour la Communauté germanophone. Ca on verra dans l'avenir, ça on verra surtout parce qu'on signe un avenant avec la Conférence des Bourgmestres en plus.

Il est clair que dans l'accord de la Communauté germanophone là même reçoit environ les 11 % de plus et si clair que je l'ai déjà dit, ou d'autres collègues ont déjà dit, l'indexation c'est encore plus. Mais moi je vois ça positif pourquoi ? Parce que c'est aussi aux Communes maintenant de rentrer des projets et là, moi je vois ça c'est comme Conseiller provincial germanophone, surtout quelque chose à soutenir dans l'avenir et c'est pour ça, moi je reste tout à fait ouvert et positif à l'accord et dans deux ans, on verra. Et moi je pense en plus à voir un dialogue beaucoup plus positif entre la Communauté germanophone et la Province et à la fin, réussir des années communes. Parce que je l'ai déjà dit, notre Communauté germanophone, il s'agit aussi de votre Communauté germanophone.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Il n'y en a plus. Donc, je vous propose pour le vote, que ce soit, ayant compris que l'un ou l'autre souhaiterait s'abstenir ou ne pas voter pour, je propose de passer au vote inverse.

Qui est contre ? Une voix

Qui s'abstient ? Un Conseiller

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/119: Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Télèvesdre » - Exercice 2012/Prévisions 2013.

Document 13-14/120 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Radio Télévision Culture », en abrégé « R.T.C. » asbl – Exercice 2012/Prévisions 2013.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 4 et 5 de l'ordre du jour (documents 13-14/119, 13-14/120). Ces points ont été regroupés à la demande de la première Commission.

Ces deux documents ont été soumis à l'examen de la première Commission.

Ces deux documents n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 12 voix pour et 6 abstentions que la première Commission vous propose des les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 13-14/121: Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Contrat de Rivière Dyle-Gette » - Exercice 2012/Prévisions 2013.

(Voir rapport)

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2014

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour (document 13-14/121). Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 9 voix pour et 7 abstentions que la deuxième Commission vous propose des les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
 Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte la résolution.

Document 13-14/122 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Réseau Belge Francophone des Villes-Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé », en abrégé « R.B.F. » asbl – Exercice 2012/Prévisions 2013.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour (document 13-14/122). Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission.

Ces deux documents ayant soulevé des questions, j'invite M. André GERARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GERARD, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Une présentation étant prévue au point suivant de l'ordre du jour de notre Commission, nous avons abordé d'emblée sans introduction les questions concernant le rapport proprement dit.

Une première réaction et quelques questions. Dans le rapport, il est question d'un réseau et d'un site internet pour visibiliser ce même réseau. Il est également fait référence à une plateforme d'échange de données et d'informations mais de quel type ? Cela concerne-t-il des statistiques, des réalités ou des analyses épidémiologiques ?

A de nombreux endroits du document, il est fait référence également au respect des engagements en lien avec le contrat de gestion mais à aucun moment ces éléments ne sont énoncés clairement.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2014

En résumé, pourrait-on rappeler en quelques mots le cadre ou le principe de « ville santé » ainsi que les objectifs liés au contrat avec notre institution ?

La représentante du CLPS nous explique que le réseau belge des Villes santé et un projet de l'OMS, c'est-à-dire l'Organisation Mondiale de la Santé. Chaudfontaine, Huy, Verviers et la Province de Liège pour ce qui concerne notre territoire provincial, font partie du RBVS en résumé.

Le site internet a pour vocation de permettre les échanges rapides entre les membres représentant les villes participantes. Les membres rentrent les projets des différentes villes et des échanges d'informations sont organisés afin d'éviter de réitérer les erreurs et éviter les écueils déjà rencontrés en d'autres endroits.

Il est vrai que la dynamique a accusé un ralentissement momentané. Les derniers échanges ont eu lieu en 2013. En mars 2014, c'est le redémarrage d'un projet commun.

De manière concrète, il s'agit de projets et de réalisations tels que la création de piétonniers ou de mise en place de dynamiques dans le cadre du bien-être et de la qualité de la vie par exemple.

Un Commissaire rappelle que Chaudfontaine s'est inscrite dans cette dynamique et a fait son bilan santé. Cela doit-il se faire dans toutes les communes partenaires ?

Il est répondu que ce bilan est effectivement demandé et un comité de pilotage pour évaluer les besoins de la commune doit être organisé.

Le projet s'adresse normalement seulement aux communes. Si la Province s'est saisie de ce thème, cela découle d'une réalité historique. Les difficultés de la ville de Liège, partenaire de l'époque, risquaient de mettre le projet en rade au niveau local et pour éviter cela, la Province s'est saisie du dossier. Nous travaillons donc sur base thématique car un bilan santé à l'échelle de la province n'est pas imaginable dans les mêmes critères.

Un Commissaire rappelle que l'agenda 21 fait partie des éléments constitutifs des obligations liées à la possibilité de faire partie du réseau. La Province a-t-elle envisagé d'intégrer ce volet ?

Il est répondu que Monsieur DELMOTTE de la Cellule « Développement durable » travaille déjà, avec son service, au niveau provincial sur ce thème. D'autres services provinciaux participent à la dynamique d'ensemble en fonction des projets spécifiques. La Commission s'est prononcée par 9 voix pour et 7 abstentions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2014

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/123 : Services provinciaux : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 67.000,00 € hors TVA.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour (document 13-14/123). Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission.

La deuxième Commission a pris connaissance de ce document, lequel document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Le Conseil a donc pris connaissance de ladite résolution.

Document 13-14/124 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « AIS'Baye » - Exercice 2012/Prévisions 2013.**Document 13-14/125 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Agence Immobilière Sociale de Seraing », en abrégé « A.I.S. Seraing » asbl – Exercice 2012/Prévisions 2013.****Document 13-14/126 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat-programme conclu pour les années 2006-2010 entre la Province de Liège et l'ASBL « Opéra Royal de Wallonie – Centre Lyrique de la Communauté française », en abrégé « ORW » asbl – Exercice 2012/Prévisions 2013.****Document 13-14/127 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat-programme conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Théâtre de la Place, Centre dramatique de la Communauté française – Centre européen de création théâtrale et chorégraphique » - Exercices 2011-2012/Prévisions 2012-2013.****Document 13-14/128 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Commission de gestion du Parc Naturel des Hautes Fagnes – Eifel », en abrégé « Parc naturel Hautes Fagnes – Eifel » asbl – Exercice 2012/Prévisions 2013.**

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2014

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 9, 10, 11, 12 et 13 de l'ordre du jour (documents 13-14/124, 13-14/125, 13-14-126, 13-14/127, 13-14/128).

Ces points ont été regroupés à la demande de la troisième Commission.

Ces cinq documents ont été soumis à l'examen de la troisième Commission.

Les documents 13-14/124, 126 et 127 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur M. Jean-François CLOSE-LECOCQ à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CLOSE-LECOCQ, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs.

La troisième Commission s'est réunie ce mardi 28 janvier et a donc examiné les différents documents. Le document 13-14/124 relatif au contrat de gestion entre la Province et l'ASBL « AIS'baye » a soulevé deux questions.

La première : les indicateurs qualitatifs sont évoqués dans le dossier mais lesquels ? Il est répondu au Commissaire qu'ils sont mentionnés dans le dossier complet d'AIS et que ce ne sont pas les indicateurs qui manquent pour cerner la problématique du manque flagrant de logements décents pour le relogement des personnes fragilisées en province de Liège.

Deuxième question, ce dossier a été reçu par les Services le 15 juillet et il n'a été analysé que le 15 décembre. N'est-ce pas un délai fort long ? Il est répondu qu'il s'agit d'un délai normal pour l'administration car des dizaines de dossiers arrivent en même temps au service.

Le document 13-14/125 relatif à l'AIS de Seraing n'a fait l'objet d'aucune remarque ni observation.

Le document 13-14/126 relatif au rapport d'évaluation du contrat programme 2006-2014 entre la Province et l'Opéra de Liège : exercice 2012 prévisions 2013 a fait l'objet de quelques précisions : ce contrat programme est assimilé à un contrat de gestion. Dans l'attente de nouveaux décrets de la Fédération Wallonie Bruxelles, les avenants annuels sont signés et la Province a doublé son intervention dans le cadre d'une convention spécifique.

Le document 13-14/127 relatif au contrat programme entre la Province et l'ASBL « Théâtre de la Place » a fait l'objet des remarques suivantes : à l'avenir, cette asbl concernera le théâtre de Liège depuis le transfert à l'émulation et il n'y a toujours pas de contrat 2012-2016, il n'a toujours pas été résigné en 2013.

Enfin le dernier dossier, le 13-14/128 n'a fait l'objet d'aucune remarque, c'était un dossier relatif au Parc Naturel des Hautes Fagnes-Eifel.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2014

Le vote a été commun sur l'ensemble des cinq documents et c'était 12 voix pour et 4 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
 Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les cinq résolutions.

Document 13-14/129 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Théâtre de la Communauté ».

Document 13-14/130 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « MADmusée ».

Document 13-14/139 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Concours de piano de Liège ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 14 et 15 l'ordre du jour et point 3 de l'ordre du jour complémentaire (documents 13-14/129, 13-14/130, 13-14/139).

Ces points ont été regroupés à la demande de la troisième Commission.

Ces trois documents ont été soumis à l'examen de la troisième Commission.

Le document 13-14/129 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur Mme Valérie DERSELLE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme DERSELLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Votre troisième Commission s'est réunie au Palais provincial avant-hier mardi. Nous avons analysé le dossier 13-14/129 qui concerne l'octroi d'une subvention en matière de Culture pour l'asbl « Théâtre de la Communauté ».

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2014

Une seule question a été formulée quant à ce dossier. Un Commissaire demande où se donnent les représentations de la troupe. Il lui a été précisé que la troupe joue exclusivement en décentralisation puisqu'elle n'a pas de salle attitrée.

Votre troisième Commission a rendu un avis favorable quant à ce dossier avec 12 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Et c'est idem pour les documents 130 et 139 qui sont proposés aussi par 12 voix pour et 4 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 13-14/131 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre d'Etudes et de Documentation Sociales de la Province de Liège », en abrégé « C.E.D.S. » asbl - Exercice 2012/Prévisions 2013.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 16 de l'ordre du jour (document 13-14/131). Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 11 voix pour et 5 abstentions que la quatrième Commission vous propose des les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2014

A l'unanimité, le Conseil adopte la résolution.

Document 13-14/132 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre Régional pour l'Intégration des Personnes Etrangères ou d'origine étrangère de Liège », en abrégé « CRIPEL » asbl - Exercice 2012/Prévisions 2013.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 17 de l'ordre du jour (documents 13-14/132). Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 11 voix pour et 5 abstentions que la quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/133 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre d'Entraînement et de Formation de Haut niveau en Football de la Région Wallonne », en abrégé « CREF » asbl - Exercice 2012/Prévisions 2013.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 18 de l'ordre du jour (document 13-14/133). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 10 voix pour et 4 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/134 : Désignation au 1^{er} janvier 2014 d'un receveur spécial des recettes au Complexe provincial des Hauts-Sarts.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 19 de l'ordre du jour (document 13-14/134). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 10 voix pour et 4 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission :

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/135 : Mise à disposition des Communes de Bullange, Burg-Reuland, Butgenbach, Amblève et Saint-Vith d'un fonctionnaire provincial chargé d'infliger les amendes administratives en matière d'infractions environnementales.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 20 de l'ordre du jour (document 13-14/135). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 10 voix pour et 4 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2014

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/136 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de la Ville de Hannut

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 21 de l'ordre du jour (document 13-14/136). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 10 voix pour et 4 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document AB 13-14/2014/001 : Amendement budgétaire 2014/001 : Proposition de l'inscription d'un article budgétaire au budget ordinaire 2014 libellé « Carrefours de l'Enseignement des Pouvoirs locaux en Province de Liège ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 22 de l'ordre du jour (document AB 13-14/2014/001). Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission.

Il a été décidé en première Commission, avec l'accord de l'auteur de cet amendement, de reporter celui-ci à une date ultérieure de la première Commission.

Document AB 13-14/2014/003 : Amendement budgétaire 2014/003 : Proposition de l'inscription d'un article budgétaire au budget ordinaire 2014 libellé « Jours blancs » dans l'enseignement secondaire – Montant : 1 €.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 23 de l'ordre du jour (document AB 13-14/2014/003). Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission.

L'amendement budgétaire a été retiré par son auteur au vu des explications et informations données en première Commission.

Document AB 13-14/2014/004 : Amendement budgétaire 2014/004 : Mise en place de commissions de médiation en lieu et place des sanctions administratives communales (SAC).

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 24 de l'ordre du jour (document AB 13-14/2014/004). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission en date du 27 janvier.

Cet amendement n'a suscité aucun débat et c'est donc par 10 voix contre et 4 abstentions que la cinquième Commission a voté.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP,

Qui est contre ? Le groupe PTB+.

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

Document 13-14/137 : Supracommunalité – Octroi de subventions sous forme d'avances de trésorerie remboursables sans intérêt au bénéfice des communes concernées par les redevances incendie.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour complémentaire (document 13-14/137). Ce document a été soumis à l'examen conjoint des première et cinquième Commissions.

Ce document ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur Mme Muriel BRODURE-WILLAIN à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme BRODURE-WILLAIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2014

Collègues.

Sur le point concernant l'octroi de subventions sous forme d'avances de trésorerie, remboursables sans intérêt au bénéfice des communes concernées par les redevances incendie, un Commissaire demande que l'on explique les termes « communes protégées et communes-centres débitrices ».

Monsieur le Député-Président définit ces termes par : la commune centre débitrice est la commune qui fournit le service incendie et la commune protégée est celle qui reçoit le service.

Monsieur le Député-Président explique donc que cette dernière doit payer une facture à la commune centre-débitrice. La facture de 2007 à 2013 étant arrivée tardivement, certaines communes n'ayant pas provisionné, elles éprouvent donc des difficultés pour équilibrer leur budget.

La Province dans sa mission de supracommunalité et soutien aux communes propose d'accorder un prêt sans intérêt à toute commune qui en ferait la demande pour permettre d'étaler le remboursement des charges engendrées sur une période de 10 ans.

Votre Commission a adopté ladite résolution avec 18 voix pour et 7 abstentions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
 Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/138 : Budget 2014 – 1^{ère} série de modifications

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour complémentaire (document 13-14/138).

Ce document a été soumis à l'examen conjoint des première et cinquième Commissions.

Ce document ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur Mme Marie MONVILLE

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2014

à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MONVILLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

La première et la cinquième Commissions étaient bien réunies le 27 janvier. Lors de l'examen du point relatif à la première série de modifications budgétaires, un Commissaire a demandé à être éclairé sur la technique budgétaire.

Le Député en charge du budget a clarifié le mode d'opération, à savoir : la loi interdit à la Province le mécanisme de prêt. L'aide proposée aux communes se présente sous la forme d'une avance sans intérêt. Une somme de 8.500.000 € est prélevée d'un fond de réserves non affectées dont une fraction est réservée à la supracommunalité, cette somme apparaît en recette à l'ordinaire avant d'être transférée à l'extraordinaire.

En 2014, 1/10^{ème} de cette avance, soit un montant de 850.000 € doit être restituée par les communes et réapparaît à l'ordinaire avant d'être retransférée dans un fond de réserve dédié à la supracommunalité.

Cette résolution a été soumise à la tutelle et à la Cour des Comptes pour approbation. Le point a été soumis au vote et a été adopté par 17 voix pour, 0 voix contre et 7 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Je souhaite préciser que la Cour des Comptes n'a formulé aucune remarque quant à ce document. Cet avis se trouve dans la farde de consultation.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+,

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/140 : Désignation d'un comptable des matières pour l'Internat de l'Institut provincial d'Enseignement Agronomique de La Reid.

(Voir rapport)

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2014

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour complémentaire (document 13-14/140). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 10 voix pour et 3 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+,
le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

X.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2013, je le déclare approuvé et comme nous sommes encore en janvier, je vous souhaite à toutes et tous une excellente année 2014.

XI.- Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour. La prochaine réunion du Conseil provincial est programmée le jeudi 27 février 2014 à 15H00.

La réunion publique est levée à 17 H 35'.